Numérisation CERMTRI

L'ETOILE JAUNE POUR LES NORD-AFRICAINS ?

NI EXTENSION en FRANCE
NI PROROGATION
EN ALGERIE
DES POUVOIRS SPECIAUX
INSTAURES PAR DUCLOS
MOLLET, MENDES, DUCHES

N° 464. — 28 Juin 1957 « PROLETAIRES DE TOUS LES PAYS, UNISSEZ-VOUS » HEBDOMADAIRE : 30 Frs

LA VÉRITÉ

PARTI COMMUNISTE INTERNATIONALISTE (TROTSKYSTE)

SECTION FRANÇAISE DE LA QUATRIÈME INTERNATIONALE

REDACTION ADMINISTRATION : 5, Rue de Charonne, PARIS (XIe). Tél. : ROQ. 69-52

ABONNEMENTS : 1 an : 800 F; 6 mois : 400 F; 3 mois : 225 F
Etranger : 1 an : 1.200 F
C.C.P. Société de Presse, Edition et Librairie 6032-01 Paris

Le peuple doit signifier sa volonté au parlement par une manifstation de masse

Les pouvoirs spéciaux, la loi superscélérate votée, sous le signe de l'Union sacrée, par une majorité allant des staliniens aux indépendants — les pouvoirs spéciaux, qui constituent la base juridique, en Algérie, des camps de concentration, de la procédure plus qu'expéditive des tribunaux militaires, des condamnations à mort à la chaîne, des chambres de torture, des exactions sans nombre dont l'Algérie est aujourd'hui le théâtre — M. Bourgès-Maunoury ne se propose pas seulement d'en demander la reconduction.

Pour cela, il a le temps. Le simple dépôt du projet, en effet, suffit à assurer la pérennité de cette loi monstrueuse. L'œuvre accomplie, sous l'égide de Mollet-Lacoste, avec la participation de Thorez-Duclos (et que l'opposition de ces derniers auraient rendue impossible) continue à porter ses fruits.

Mais Bougès veut plus. Il veut étendre les pouvoirs spéciaux « aux personnes nées en Algérie, quelle que soit leur résidence actuelle ». Une telle ***législation discriminatoire est sans précédent dans les Etats civilisés.*** *Il faut remonter aux lois nazies de Nuremberg, à l'étoile jaune imposée aux Juifs par Hitler-Pétain, pour trouver la pareille. Encore n'y aura-t-il pas besoin d'infliger l'étoile jaune aux travailleurs algériens immigrés, suffisamment reconnaissables sans cette précaution pour faire continuellement l'objet de cette hideuse chasse aux faciès que nous n'avons cessé de dénoncer dans ces colonnes. On pourra ensuite, il est vrai, appliquer les pouvoirs spéciaux aux adversaires français de la politique de guerre à outrance du gouvernement, s'ils sont nés en Algérie. A quand l'étoile jaune pour M. Albert Camus ?*

Les pouvoirs spéciaux appliqués en France, cela signifie, au premier chef, l'ouverture de camps de concentration pour les travailleurs algériens. D'inquiétantes rumeurs couvent depuis des mois déjà, sur les préparatifs faits pour ouvrir des camps. Faudra-t-il bientôt traduire Auschwitz et Dachau. Berrouaghia et Aflou en français ?

Déjà le cercle se resserre autour de 400.000 prolétaires algériens, venus en France chercher un gagne-pain dont le colonialisme les a privés dans leur patrie. Les mesures vexatoires, les perquisitions, les fouilles se multiplient. Le préfet de police vient de décréter la fermeture de « nombreux cafés nord-africains ». Car tel est son bon plaisir...

Une manœuvre se dessine en même temps. Elle est le fait des dirigeants staliniens. M. Maurice Thorez a dénoncé, dans son discours dominical, la menace d'extension des pouvoirs spéciaux en France. Contre les pouvoirs spéciaux eux-mêmes, et leur reconduction en Algérie, il n'a pas trouvé un mot. Et pour cause ! c'est son œuvre. Et quelle action propose-t-il contre cette extension ? Aucune.

Travailleurs français ! Nous ne voulons pas de camps de concentration, de tribunaux militaires, de chambres de tortures pour nos frères algériens. Nous n'en voulons pas en France, nous n'en voulons pas davantage en Algérie. Nous voulons la paix, l'abolition du colonialisme, la reconnaissance du droit du peuple algérien à disposer de lui-même. C'est cette volonté que la masse des électeurs avait manifesté le 2 janvier 1956. C'est cette volonté que les « élus » des « partis de gauche » ont trahi cyniquement. C'est cette volonté qu'ils se préparent à trahir de nouveau, lors du prochain débat sur la reconduction et l'extension des pouvoirs spéciaux.

Travailleurs français ! Le 6 février 1956, à Alger, les colonialistes ont manifesté dans la rue... non sans résultats. Et si nous, qui sommes l'immense majorité, allions à notre tour signifier notre volonté, lors de ce prochain débat au Palais-Bourbon, aux députés qui la trahissent ?

R. MONGE.

Contre la répression SOUSCRIVEZ

LE RÉGIME ASSIGNATIONNAIRE EN ALGÉRIE

L'extension des pouvoirs spéciaux, c'est d'abord l'extension des « assignations à résidence ». Comment ont-elles fonctionné en Algérie ? C'est ce que nous allons voir.

DANTE n'avait pas tout vu.

L'univers concentrationnaire compte bien plus de sept cercles. Entre les camps hitlériens, les camps staliniens, ou les camps d'internement des étrangers en Farnce pendant la guerre, pour ne citer que ces exemples, il y a de profondes différences. Au sein même des camps nazis « tous les degrés possibles de l'oppression ont existé. Sans tenir compte des différents types d'organisation qui existaient entre certains camps, les différentes applications d'une même règle pouvaient augmenter ou réduire sans proportion les chances de survie », comme l'écrit Robert Antelme dans son livre « L'Espèce Humaine », à notre avis l'un des meilleurs témoignages sur les camps S.S.

Toutefois, une caractéristique fondamentale fait l'unité profonde, à travers le temps et l'espace, de l'univers concentrationnaire. A partir du moment où un citoyen peut être détenu par simple décision administrative, sans jugement, comme sans recours devant aucun tribunal, le phénomène concentrationnaire prend naissance. Un quelconque condamné, fût-ce le dernier des assassins, n'est privé que des droits dont un jugement explicite et limitatif la' exclu. Sous cette réserve, il continue à jouir de l'ensemble des prérogatives que la loi reconnait à tout citoyen. Un détenu concentrationnaire, lui, est placé hors la loi, au sens strict du terme. Il est entièrement dépendant de ceux qui, souverainement, sans appel ni contrôle, décident de la durée de sa détention, des conditions de sa détention, comme de son régime alimentaire, du travail forcé auquel il est généralement soumis, du règlement interne qui lui est appliqué dans les camps, etc. A la fois juge et partie, la même administration tient entre ses mains son sort, ses biens et sa vie même avec un arbitraire beaucoup plus total que Bonaparte ou même le « despote » Louis XIV ceux du plus humble des Français. Un condamné à mort peut demander sa grâce au Président de la République, alors que M. René Coty, s'il en avait le désir, ne pourrait pas, légalement, gracier un détenu de Lodi ou de Berrouaghia.

De plus, le régime concentrationnaire s'instaure là où existe un état de guerre de fait sinon de droit. **Les camps de concentration fascistes n'étaient que l'une des formes de la guerre civile en permanence entretenue par le régime nazi contre les travailleurs. C'est donc à l'arbitraire des organes administratifs du camp ennemi qu'est toujours livré le concentrationnaire.** Aussi, sans modification de la situation extérieure, le régime des camps tend-il, par sa logique propre, à empirer continuellement.

LA LOI SUR L'ETAT D'URGENCE...

C'est, on le sait, dans la loi du 3 avril 1955 sur l'état d'urgence que les camps de concentration ont trouvé leur origine, et ce contre la volonté formelle du législateur exprimée au moment même du vote de cette loi dont un paragrphe précisait d'ailleurs : « En aucun cas l'assignation à résidence ne pourra avoir pour effet la création de camps où seraient détenues les personnes visées à l'alinéa précédent. » La loi prévoyait seulement « l'assignation à résidence » dans une circonscription territoriale ou une localité de toute personne dont l'activité « s'avérait dangereuse pour la sécurité et l'ordre public ». Mais les lieux de résidence dési-

(SUITE PAGE 2).

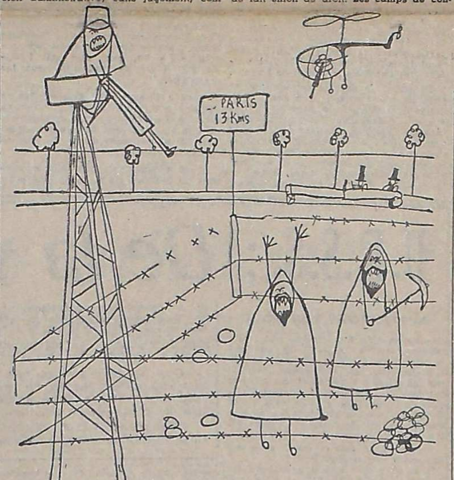

Paix immédiate en Algérie
10.000 fr. d'augmentation mensuelle égale pour tous !

IMPUISSANCE, confusion, impasse, c'est le vocabulaire qui revient aujourd'hui le plus fréquemment sous la plume des commentateurs français ou étrangers, de la situation française. Un certain nombre de parlementaires s'inquiètent, paraît-il, du développement de l'anti-parlementarisme en France. Peut-être ont-ils dans une quelconque salle de cinéma assisté à la projection de ces actualités facétieuses où la présentation du ministère Bourgès fait suite à un reportage sur l'exposition bordelaise des peintures grotesques (monstres de Jérôme Bosch ou de Breughel), tandis que la salle, au milieu des rires, crie « A Bordeaux ».

La crise financière est, dit-on, fort grave. Les palliatifs envisagés non pour la résoudre, mais pour l'atténuer, seront à brève échéance, et nul n'en doute, pires que le mal. Les prix ont commencé une ascension énergique que l'augmentation massive du prix de l'essence ne fera que confirmer. Le quadrillage algérien de M. Lacoste prend figure chaque jour un peu plus de tapisserie de Pénélope qu'il faut recommencer sans fin — et finalement sans espoir — tandis qu'approche à grands pas l'échéance redoutable de l'O.N.U. Comment se sortir du casse-tête, comment se sortir du casse-pipe avec ce Parlement, ces hommes, ces faits ?

Comment ? Mais par la paix en Algérie d'abord, c'est-à-dire par la négociation sans exclusive et sans préalable d'un cessez-le-feu, permettant de mettre en œuvre rapidement une Assemblée algérienne élue au collège unique et à la proportionnelle, qui décidera du sort de l'Algérie.

Puis par une augmentation massive des salaires et traitements pour préparer le retour au pouvoir d'achat de 1938 **garanti par une véritable échelle mobile. On nous rabat les oreilles des progrès de la production française, de la santé économique du pays : alors pourquoi les travailleurs ne profitent-ils pas de cette bonne santé ?**

Mais si l'accord peut se faire entre travailleurs sur les mesures à prendre, le scepticisme est grand quant aux moyens de les imposer immédiatement.

Les partis ouvriers, expression logique et porte-parole naturels de ces revendications essentielles, devraient les faire leurs, et appeler tous les travailleurs et tous les démocrates à les imposer. Mais la S.F.I.O. engluée dans sa fonction de « gérant loyal » de la faillite capitaliste, ne sait que gémir, attermoyer, et succomber sous le poids des responsabilités gouvernementales.

Quant au P.C.F., non seulement il ne fait rien de sérieux contre la guerre d'Algérie, non seulement il particularise, catégorise, hiérarchise les luttes ouvrières, mais encore il couvre de sa complicité l'horrible répression anti-ouvrière de Budapest — symétrique du Parti Socialiste de Lacoste qui s'emploie à couvrir l'horrible répression d'Alger.

Il faut donc agir hors des directions sclérosées, ne plus attendre les ordres qui ne viendront pas. Sur le lieu de travail, se rassembler dans des comités de lutte. Se rassembler et manifester, haut et clair, que le peuple de France n'entend pas être **entraîné dans la catastrophe de sa bourgeoisie ; qu'il veut la paix immédiate en Algérie, qu'il veut un relèvement reél de son niveau de vie, l'unification des luttes ouvrières par le mot d'ordre d'une augmentation égale pour tous de 10.000 francs par mois.**

Jean PERRIN.

Une maigre mais suffisante majorité...

AINSI, par la maigre mais bien suffisante majorité de 41 voix, le gouvernement Bourgès-Maunoury s'est vu accorder la confiance. C'est en effet par 251 voix contre 210 que les députés ont approuvé les projets fiscaux qu'ils n'hésitaient pas à fermement condamner quarante-huit heures auparavant.

Il est vrai que le vote était clair, que sa portée dépassait de loin la querelle sur « la récote ». D'ailleurs à ce sujet chacun avait fait la moitié du chemin, acceptant allègrement un compromis réalisé sur le dos du seul contribuable. Les Indépendants, qui, à les en croire, refusaient toute mention d'une suppression des exonérations fiscales dont jouissent les stocks, voulurent pourtant bien voter un projet qui gardait le nom, mais se contentait d'imposer un quart seulement de la valeur des stocks. Les socialistes, pour leur part, fermement décidés à ne pas accepter que ce soit les travailleurs qui payent, triomphèrent parce que le mot de « décote » est maintenu, et se déclarèrent prêts à voter tout le reste, c'est-à-dire principalement l'augmentation du prix de l'essence dont la répercussion sur les prix est inévitable.

Le Figaro *de lundi avait précisé la portée du débat :* « La crise, demain, ce serait l'intensification du drame algérien, une atteinte nouvelle au moral de l'armée, la violence accrue des campagnes contre la métropole. Ce serait la remise *sine die* de la ratification des traités européens. Ce serait enfin dans le désarroi financier — les caisses sont vides pour les échéances de fin de mois — le vertige de l'inflation... Les Indépendants, les Républicains populaires, les Socialistes ne veulent ni l'abandon de l'Algérie, ni la mort de l'Europe, ni la chute du franc, ni encore moins sans doute l'aventure. Que leur vote se conforme ce soir — et cette fois — à leur volonté. »

Ces sages conseils du Figaro, d'ailleurs repris par la plupart des autres journaux, les députés les ont suivis. Ils ont passé par-dessus leur désir d'être tenus pour de fidèles défenseurs de leurs électeurs et, peut-être, pour certains sur le fait que, « bons » ou « mauvais », ces impôts ne résolvaient rien, pour permettre à Bourgès de faire ratifier les traités européens, proroger et étendre les pouvoirs spéciaux. Chacun a manifesté jusqu'à la dernière minute ses « graves réserves », ménageant ainsi l'indispensable « suspense ». Puis, à l'issue d'un débat qui comptera parmi les plus ternes d'une terne assemblée, les groupes expliquèrent leurs votes. On apprit ainsi ce qui pouvait se prévoir : le M.R.P. voterait la confiance, la majorité des modérés également. C'était gagné !

Bourgès-Maunoury va maintenant pouvoir se mettre à l'ouvrage. Il lui faudra d'abord faire ratifier les traités européens, puis, à l'occasion de la prorogation et de l'extension des pouvoirs spéciaux, ouvrir un débat sur l'Algérie. Certes, ce n'est sans doute pas sur cette question qu'il risque d'être mis en minorité parlementairement, rien de plus simple que la question algérienne. Tout le monde est contre céder à la « rebellion ». Mais il est maintenant clair que ce n'est pas à travers le Parlement que se décide la politique du pays.

Le sursis accordé à Bourgès-Maunoury, et qui lui vaudra sans doute de rester président du Conseil jusqu'à l'automne, ne règle rien. Les vrais problèmes qui sont devant ce gouvernement et qui sont ceux de toute la bourgeoisie, on ne voit pas comment il peut leur apporter le moindre début de solution.

Les nouveaux impôts n'empêcheront pas la situation financière de continuer à s'aggraver, le poids de la guerre d'Algérie pèsera de plus en plus lourd sur le budget. La balance du commerce extérieur risque plus de voir augmenter son déficit que de le voir diminuer, le manque de devises impose un emprunt...

L'internationalisation du problème algérien devient chaque jour plus inévitable. La tentative désespérée de l'éviter en écrasant le peuple algérien par la recrudescence de la répression n'est qu'un leurre, comme le montre la vigueur sans cesse accrue des combats.

Face à la classe ouvrière, qui ne subira pas longtemps sans réagir des atteintes à son niveau de vie, face au peuple algérien qui réclame son indépendance, le gouvernement veut opposer « la force », une force qui témoigne de sa faiblesse et de son irrésolution. Il foule aux pieds les plus élémentaires libertés démocratiques. Déjà, la liberté de presse et de réunion n'existent plus que d'une façon réduite, et l'extension des pouvoirs spéciaux à la France rapprocherait de l'arbitraire complet, de l'état de siège, la France même !

Mais la répression ne tient pas lieu de politique. Les « votes de confiance » ne sauraient masquer les divisions qui déchirent la bourgeoisie, la claire compréhension, manifestée tout récemment par Raymond Aron, de certains éléments « qu'il faut passer la main ». *Pour la première fois depuis le 2 janvier 1956, les radicaux mendessistes ont appelé à voter contre le gouvernement. Devant la bourgeoisie divisée et incapable de se rassembler pour faire prévaloir une solution, les travailleurs, le peuple français peuvent imposer les leurs. S'ils se refusent à croire que quelque chose de positif peut venir du Parlement, s'ils prennent en main l'organisation d'une lutte résolue contre la guerre d'Algérie, pour le retrait du contingent, contre les salaires de famine et contre les mesures anti-démocratiques, rien ne leur résistera.*

F. FORGUE.

SAUVONS GALI ET OBERSOVSZKY

C'EST une profonde émotion que vient de soulever, dans l'opinion ouvrière et démocratique mondiale, la condamnation à mort, à Budapest, de **Gyula Obersovszky** et **Joszef Gali**, par la « Cour Suprême ».

Membres du Parti communiste, le dramaturge Joszef Gali, 29 ans, et le journaliste Gyula Obersovszky, 30 ans, avaient été au premier rang de la lutte des intellectuels communistes contre la bureaucratie stalinienne au cours des mois qui ont précédé la Révolution Hongroise. Pendant les journées d'octobre, ils avaient, ensemble, fondé le Parti Révolutionnaire de la Jeunesse, édité le journal « Igaszag » (La Vérité), et défendu une politique résolument révolutionnaire et authentiquement communiste, pour le pouvoir des ouvriers et des Conseils. Après la deuxième intervention russe, ils avaient continué clandestinement leur activité révolutionnaire, éditant le journal « Elu Enk » (Nous vivons), dénonçant la répression contre-révolutionnaire menée par les Russes, et les déportations de jeunes.

Arrêtés quelques jours après, ils ont été jugés par le Tribunal de Budapest. Leur procès, le premier procès public de révolutionnaires, a duré six semaines. « La Vérité » a rendu compte de ce procès, de l'attitude extrêmement digne et courageuse de ces authentiques militants révolutionnaires. Ancien déporté par les Nazis, grand malade, amené au Tribunal sur une civière, Joszef GALI s'est fait accusateur, a dénoncé publiquement, malgré pressions et menaces, les déportations et les arrestations. C'est lui, ce frêle jeune homme, qui a répondu fièrement, à propos de son activité, le 23 octobre, à la présidente qui s'en étonnait : « Il y a toujours dans la vie un jour où l'on peut tout. » C'est Obersovszky qui a fièrement déclaré n'avoir pas combattu le socialisme, mais « ceux qui le défiguraient et le discréditaient ». C'est lui qui a déclaré aux juges : « Je ne veux ni pitié, ni compromis. »

Le verdict du Tribunal, après ce procès public, avait été un camouflet pour Kadar et ses maîtres du Kremlin : 3 ans de prison et 500 forints d'amende pour Obersovszky, 1 an et 2.000 forints pour Joszef Gali. La Cour Suprême, qui vient de les juger en appel, sans qu'aucun élément nouveau ait été ajouté à un procès dont les débats, répétons-le, avaient duré six semaines, vient de transformer en peine de mort la condamnation des deux intellectuels communistes à des peines de prison. C'est là un cas sans précédent dans les annales judiciaires d'aucun pays, d'aucun régime. Aucun autre « délit » que celui d'opinion n'avait pu être retenu contre Gali et Obersovszky. La Cour Suprême, composée de policiers de l'AVO, n'a pas « jugé » les révolutionnaires hongrois : elle a voulu, purement et simplement, les abattre. Aucun militant ouvrier, aucun démocrate ne peut rester indifférent devant un tel crime et un tel cynisme. De nombreuses personnalités, y compris des membres du P.C.F., viennent de manifester leur émotion en demandant que cette sentence inique ne soit pas exécutée. Ce n'est pas encore assez. Il faut les arracher au bourreau, et il faut faire vite. Mais il faut aussi, dans les organisations ouvrières, que soient définitivement cloués au pilori ceux qui, par leur silence, et quelle que soit, par ailleurs, leur attitude sur la révolution Hongroise, accepteraient de se rendre complices d'un crime aussi odieux.

François MANUEL.

Numérisation CERMTRI

Une enquête de Louis HOUDEVILLE - III

L'HABITAT DES TRAVAILLEURS ALGÉRIENS

DÈS 1924, 110.000 travailleurs algériens vivent dans la métropole. C'est une immigration de la faim, résultant de l'absence d'industrie en Algérie.

A mesure que les conditions de vie s'aggravent, le nombre des travailleurs algériens venant travailler dans la métropole s'accroît. Chaque famine fait affluer ces hommes vers ce que la propagande leur présente comme l'Eden. Ils sont, paraît-il, assurés de trouver du travail, de bons salaires, des conditions de vie décente...

Ils sont aujourd'hui près de 400.000, répartis principalement dans la Seine, la Seine-et-Oise, le Rhône, la Moselle, le Nord, la Loire, les Bouches-du-Rhône, la Meurthe-et-Moselle.

Nous n'examinerons pas, dans le cadre de cet article, leurs conditions de travail, de formation professionnelle, de loisirs. Nous nous bornerons au seul problème de l'habitat. Les autres sont à sa dimension...

Le logement est l'obsession du travailleur algérien, qui, après avoir quitté son village natal et traversé la Méditerranée se retrouve un matin sur le quai de la gare de Lyon ou dans un faubourg de Lille.

Trois solutions s'offrent alors à lui : la chambre d'hôtel, le centre d'hébergement, l'aventure, c'est-à-dire le bidonville, l'hébergement clandestin, les nuits aux centres d'accueil ou au poste de police.

Au 30 septembre 1955, sur un effectif de 178.334 travailleurs recensés, 46.105 étaient hébergés par les établissements employeurs et 11.359 par les foyers ou centres créés à l'initiative du Ministère du Travail ou par diverses administrations. Seuls 32 % des travailleurs recensés étaient hébergés, ce qui ne signifie pas qu'ils étaient logés normalement...

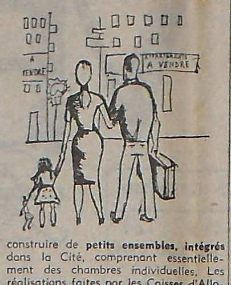

LES CENTRES D'HEBERGEMENT

L'initiative privée a réalisé 9/10 des centres destinés aux Algériens. Les réalisations vont du taudis au centre moderne. En Moselle, par exemple, l'autorité préfectorale a décidé la suppression des « centres » du secteur bâtiment en raison de « la vétusté déplorable » des baraquements provisoires. Là, ce sont des garages désaffectés loués fort cher par l'employeur à ses ouvriers. A M... les manœuvres sont logés sur place : dès la terminaison du gros œuvre du rez-de-chaussée, des cloisons légères ont obturé les emplacements des portes et fenêtres faisant ainsi un « dortoir » : une trentaine d'hommes travaillent, mangent et dorment sur place, l'employeur se contentant de prélever une somme de 200 francs par jour d'hébergement...

Le livre récent de Mme Andrée Michel, attachée de recherches au C.N.R.S., sur **« Les Travailleurs Algériens en France »**, va nous fournir d'utiles précisions sur la vie de ces centres.

« ... Dans les foyers, chaque employeur dispose d'un certain nombre de lits : en cas de licenciement de l'ouvrier, celui-ci est renvoyé et doit se loger ailleurs... Ailleurs, les règlements prévoient l'expulsion du locataire le jour même de la cessation de son travail à l'usine (départ volontaire, licenciement ou autre) **pour absence du foyer durant les heures de nuit,** ou encore pour **rentrée tardive sans autorisation...** Les chambres sont louées à la journée, ce qui a l'avantage... de permettre le renvol sans formalités... « A son arrivée au Foyer, le bénéficiaire doit signer une déclaration selon laquelle il s'engagera à quitter volontairement le Foyer au cas de licenciement ou de départ de l'entreprise qui aura permis son admission au Foyer. »

Ainsi celui qui dispense le travail, dispense aussi le toit : il peut retirer l'un et l'autre d'un moment à l'autre. Cette situation de dépendance quasi absolue résulte du fait que l'on considère toujours la main-d'œuvre nord-africaine comme étant une main-d'œuvre coloniale.

Dans la plupart des cas, ces centres sont dirigés par d'anciens sous-officiers ou officiers des affaires indigènes. Leur caractère est propre à maintenir « une discipline militaire ». « (Il existe) des camps d'hébergements en Moselle, entourés de fil de fer barbelés, gardés jour et nuit par une sentinelle de l'usine en uniforme, inaccessibles à tout visiteur, sauf autorisation de la direction de l'usine. »

« (Un directeur) disait n'accepter comme locataires que des gens de l'Aurès dont l'analphabétisme garantissait à ses yeux la docilité, les Kabyles plus instruits lui apparaissent « revendicatifs » et « désobéissants ».

« (Un autre) prônait les avantages de la chambrée de quarante lits par rapport à la chambre individuelle : « On sait tout ce qui se passe; à quelques-uns ils s'excitent plus facilement. »

La plupart de ces centres sont composés de grands baraquements. Les dortoirs de 20, 30, 40 lits sont la majorité. L'on compte aussi des chambres de 4 à 6 lits, les chambres de 1 ou 2 lits sont pratiquement inexistantes. Mme Michel n'hésite pas à qualifier l'architecture de ces centres « d'architecture concentrationnaire ». Dans l'Est, les anciens camps de prisonniers sont utilisés. Dans la vallée de l'Orne, les travailleurs algériens se relaient dans les dortoirs par équipe : on fait les trois-huit à l'usine et au dortoir... Au camp de Rosselmont, en raison de l' « entassement anormal », des cas d'asphyxie ont été signalé au cours de l'hiver 1955... Sur 1.358 locataires d'un camp, 610 malades ont été recensés.

L'équipement des centres est généralement très rudimentaire. L'installation sanitaire est souvent inexistante. Seules les réalisations récentes possèdent un minimum de confort. Mais une tendance très nette, surtout dans les réalisations privées, vise à la construction de centres de mille lits et plus. Le M.R.L. remarque fort justement que l' « on constitue, de propos délibéré, de véritables villes indigènes » accentuant ainsi la ségrégation.

DANS LES HOTELS ET GARNIS.

Environ 80.000 Algériens de la région parisienne vivent en hôtel ou en garni. Cela ne signifie pas qu'ils vivent dans 80.000 chambres. Une chambre, dans les hôtels vétustes qui abritent la majorité de la clientèle algérienne, abrite généralement, 2, 3 ou 4 occupants. Des hôtels vont même jusqu'à 5, 6 ou 8 par chambre. Chaque travailleur paie évidemment un loyer : le rapport de chaque chambre est ainsi multiplié par le nombre d'occupants. Les prix étant toujours largement majorés (les loyers de 8 à 12.000 francs par mois et par occupant sont courants), une chambre peut « rapporter » de 50 à 80.000 francs par mois... Là aussi, la chambre est louée à deux équipes différentes : celle du jour et celle de la nuit : le « rapport mensuel » est encore multiplié par deux... Des hôtels d'Asnières et de Gennevilliers demandaient en 1954, 3.000 francs par mois pour l'utilisation d'une simple paillasse dans une cave...

DANS LES BIDONVILLES.

Les Algériens qui n'ont pu trouver place dans un centre ou dans un hôtel, sont contraints de se loger par leurs propres moyens. Leurs possibilités étant encore plus limitées que celles des travailleurs français, des « bidonvilles » sont apparus dans les banlieues industrielles à Marseille, à Gennevilliers, à Nanterre, à Argenteuil, à Poissy. « Il s'agit de trous qui ont été creusés dans la terre, qui ont servi de soubassement... sur lesquels on a installé... de petits baraquements... confectionnés avec des planches provenant de caisses d'emballages, lesquelles ont été recouvertes de papier goudronné ou de carton bitumé. Entre ces baraquements il reste à peine 60 centimètres pour le passage.

Dans ces bidonvilles, aucune hygiène n'est possible : pas d'ouverture, pas d'eau, pas d'écoulement, pas de w.c.

Ici encore, il faut payer : le propriétaire du terrain du bidonville de Nanterre fait payer 2.500 francs par mois à ses locataires. L'eau même est vendue : 50 francs le seau ! Aucune sanction n'intervient contre cette exploitation, cependant bien connue des pouvoirs publics.

Les accidents sont nombreux, incendies, asphyxies, morts provoquées par congestion à cause du froid. La tuberculose les guette : 50 % des Algériens étant à l'assurance longue maladie ou à l'invalidité le sont pour tuberculose. Un hôpital de la région parisienne a 15 % de ses lits occupés par des Algériens, alors qu'ils ne représentent que 1,5 % des assurés sociaux.

Cet état sanitaire est encore aggravé du fait qu'il est impossible aux Algériens de se soigner en Algérie. Mme Michel note qu'en 1952, le nombre de lits pour tuberculeux ne dépassait pas 834 : A Constantine, il faut avoir les deux poumons atteints pour être hospitalisé...

QUE FAIRE ?

Les quelques faits que nous avons relatés ne donnent qu'une idée fort imparfaite de la réalité.

Comment résoudre ce problème ?

D'abord protéger efficacement ces travailleurs contre les exploiteurs de toutes sortes; hôteliers, employeurs, etc... Les organisations syndicales, les groupements de défense des locataires, les syndicats du logement ont une tâche immense.

Il s'agit essentiellement de construire, car, ainsi que nous l'avons démontré, l'habitat — si l'on peut employer ce mot — est insuffisant. Mais il ne s'agit pas de construire n'importe quoi, n'importe comment.

Une enquête faite près d'un certain nombre de travailleurs algériens révèle que 75 % de ceux-ci aspirent à une chambre individuelle. Il s'agira donc, de construire de **petits ensembles, intégrés** dans la Cité, comprenant essentiellement des chambres individuelles. Les réalisations faites par les Caisses d'Allocations familiales sont à ce sujet fort intéressantes, mais trop peu nombreuses. Il faut aussi que l'équipement social et culturel corresponde aux besoins, plus importants ici qu'ailleurs.

Il s'agira ensuite de moderniser les centres existants et de les soustraire à la direction patronale. Ces centres devraient être gérés par les usagers eux-mêmes. Là encore, les organisations syndicales doivent avoir un rôle important à jouer.

Mais ces mesures ne peuvent concerner que les travailleurs célibataires. Le problème des familles algériennes est aussi posé.

Car il est fort probable que, l'indépendance obtenue, de nombreux travailleurs algériens continueront, au moins pour une période assez longue, à travailler en France. Ceux qui le désirent doivent donc pouvoir vivre **avec leur famille** dans des conditions décentes. L'accès des H.L.M. devra devenir pour eux une réalité. Là encore, toute ségrégation devra être empêchée : il s'agit de familles identiques aux autres.

Mais l'accès des familles ouvrières algériennes aux H.L.M. est lié à l'accès des familles ouvrières françaises. Une famille ouvrière peut-elle accéder aux H.L.M. ? C'est ce que nous examinerons dans notre prochain article.

Prochain article : **Les H.L.M. répondent-elles encore à leur vocation sociale?**

Région de l'Aisne

LE 19 juin, salle Jean-Jaurès à Laon, s'est réunie l'Assemblée générale de l'Association de défense des sans-logis et mal-logés.

Cinquante personnes assistaient à cette réunion présidée par Mme Martinet.

Des débats, il résulte que tous les présents étaient d'accord pour déclarer la question absolument liée à celle des salaires.

La crise est une crise capitaliste, et la lutte pour la solution du problème des mal-logés et sans-logis, n'est qu'une partie de la lutte ouvrière générale.

A l'issue de cette importante réunion une motion a été déposée qui servira de base pour les revendications futures.

A) **Sur le plan local :**

a) Organiser un service régulateur pour éviter les locaux vacants.

b) Suppression rapide, et relogement des constructions provisoires (Cité de Montreuil).

c) Substitution de la Ville à tous les lotisseurs privés.

d) Priorité d'attribution H.L.M. aux économiquement faibles.

B) **Sur le plan général :**

a) Le logement doit être un service national prioritaire.

b) Vote de crédits suffisants pour la construction.

c) Loyers très modérés pour les petites bourses, les plus touchées par la crise.

d) Attribution à tous, sans condition de normes de logement, des allocations.

e) Réforme des lois sur les logements agricoles, qui doivent être indépendants des salaires.

En résumé, bonne réunion, bon travail; il ne reste plus qu'à passer à l'action; ce que ne manquera pas de faire l'Association de défense des mal-logés, qui, par son dynamisme, a déjà obtenu à Laon de très appréciables résultats.

On lira ci-dessous un tract de l'Association pour le logement et la défense des mal-logés de Laon :

DES LOGEMENTS !

La situation du Logement est désastreuse malgré les résultats obtenus sur le plan local. Combien sont nombreux les taudis, les habitations insalubres et surpeuplées.

Le problème national du Logement reste entier.

La construction privée ne peut le résoudre. Seule, une solution nationale par la construction d'H.L.M. est valable, malheureusement LES CREDITS ACCORDES SONT DERISOIRES. A Laon, ces crédits n'ont permis que d'attribuer un nombre restreint de logements H.L.M. : 28 en 1953, 52 en 1954, aucun en 1955-56, 55 en 1957. Au total, seulement 155 logements depuis la Libération.

Le faible pouvoir d'achat de la plupart des Travailleurs

ne leur permet ni la location d'une H.L.M., ni l'accès à la propriété.

TOUS A L'ACTION :

EXIGEONS

du Gouvernement DES INVESTISSEMENTS REELS POUR LE LOGEMENT, œuvre de Salut public;

des Responsables, LES REALISATIONS en nombre suffisant POUR LES TRAVAILLEURS;

de notre Municipalité, une REPONSE TANGIBLE aux problèmes de Quartier souvent posés :

LE RELOGEMENT DES HABITANTS DE LA CITE INSALUBRE DE MONTREUIL,

LA DISPARITION RAPIDE ET COMPLETE DES TAUDIS,

LA SUPPRESSION DES « ZONES DE SELECTION »,

UNE SOLUTION POUR L'ENTREE DE L'HOPITAL NE NECESSITANT PAS LA DESTRUCTION DES LOGEMENTS CONVENABLES DU CHAMP SAINT-MARTIN.

Le procès du Trotskysme

Nous achevons dans ce numéro le compte rendu du procès du 4 juin, commencé dans « La Vérité »

Déclaration de G. BLOCH

MONSIEUR le Président,

Je suis particulièrement poursuivi pour des articles dénonçant les tortures et les camps de concentration en Algérie. Et si M. le Procureur a pu critiquer le ton peut-être véhément de certains de ces articles, je n'ai pas à m'en excuser. Moi-même ancien concentrationnaire, je suis résolu à dénoncer, sans aucune modération, les camps de concentration, qu'ils aient nom Dachau ou Auschwitz, Vorkhouta ou Karaganda, Berrouaghia ou Lodi.

LE PRÉSIDENT. — *On ne vous reproche pas d'avoir parlé des tortures ou des camps.*

BLOCH. — *Pourtant, l'un des articles qui m'est spécialement reproché est intitulé « Halte au bourreau ! », et demande que les protestations de l'opinion publique empêchent l'exécution de Ben Boulaïd, qui venait d'être condamné à mort. M. le Procureur a dit que Ben Boulaïd avait dirigé, le 1er novembre 1954, l'attaque de la caserne de Bône. En fait, c'était la thèse de l'accusation au procès où il fut condamné à mort. Mais cette thèse n'était étayée — et c'est ce que rappelait l'article — que par les aveux d'autres accusés, aveux arrachés par la torture et rétractés à l'audience. Ben Boulaïd, lui, malgré la torture, n'avoua pas.*

M. le Président, je relisais ce matin le jugement par lequel la section spéciale du tribunal militaire de Lyon me condamna, le 9 septembre 1942, à 12 ans de travaux forcés, 20 ans d'interdiction de séjour et à la dégradation civique — et l'acte d'accusation dressé contre moi à cette occasion. Et j'ai eu la surprise de constater que les articles du code, invoqués contre moi, étaient les mêmes qu'aujourd'hui : les articles 80 et 83 du code pénal. Il y avait alors, il est vrai, la loi du 14 août 1941 pour les renforcer; aujourd'hui, il y a le décret de 1938 sur l'organisation de la nation en temps de guerre. Mais le point de départ juridique est le même. Je me hâte d'ajouter, pourtant, que les possibilités de défense qui me sont données sont infiniment plus grandes dans cette enceinte que devant le tribunal de 1942. Celui-ci me déclara coupable, à la majorité, d'avoir... « porté atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat en entreprenant, par quelque moyen que ce soit, de porter atteinte à l'intégrité du territoire français et notamment en détenant et en faisant usage, dans un but de propagande, de tracts et de documentation d'origine et à tendances de la IVe Internationale et encore en participant à la création d'un mouvement trotskyste en zone libre, et particulièrement dans la région de Lyon ».

Eh bien ! je dois le reconnaître, le tribunal avait raison. Non sur « l'atteinte à l'intégrité du territoire français » — à vrai dire, il me semble plutôt qu'à l'époque, c'étaient les nazis et leurs alliés qui y portaient atteinte. Mais sur la « propagande trotskyste ». Depuis l'âge de 18 ans, je suis arrivé à la conviction que le marxisme révolutionnaire, dont le trotskysme n'est que l'expression actuelle, est la seule doctrine conforme aux besoins de l'humanité, la seule capable de nous faire échapper à une barbarie menaçante, qui a pris, depuis, la forme des camps hitlériens, puis de la guerre atomique. Les événements qui se sont déroulés depuis 20 ans n'ont fait que confirmer cette conviction raisonnée Et le trotskysme a été, pour moi, comme la source même de ma vie morale. Après ma condamnation, j'ai fait deux ans de prison en France, puis un an de déportation dans les camps S.S. A mon retour, en 1945, j'ai recommencé aussitôt à faire de la « propagande trotskyste ». J'ai continué depuis, et je continuerai encore demain. Je ne puis agir autrement.

M. le Président, il a été plusieurs fois question, dans le réquisitoire, de la distinction entre la théorie, qui serait licite, et la pratique, la propagande, l'action, qui serait condamnable, qui tomberait sous le coup de l'article 80. On a déjà répliqué, avant moi, que la doctrine marxiste, tout particulièrement, ne séparait pas la théorie de la pratique, la doctrine de l'action. Mais ce n'est pas le fait du marxisme seulement. Permettez-moi de vous citer un texte qui m'est sans doute moins familier que les classiques du marxisme. Il y a, certes, très longtemps que j'ai lu les évangiles. Il me semble me souvenir, pourtant, que Jésus y est représenté comme soulignant à plusieurs reprises qu'il importe de témoigner de sa foi par sa vie, par ses œuvres, beaucoup plus que par des affirmations d'adhésion à la foi.

LE PRÉSIDENT. — *On pourrait vous répondre qu'il a lieu de distinguer entre évangiles et évangélisation.*

BLOCH. — *Faut-il donc conclure alors, M. le Président, que les douze apôtres seraient tombés sous le coup de l'article 80 ? Car ils sont incontestablement passés du stade de la théorie à celui de la propagande; une propagande dont on prétend même qu'à l'époque, elle a fait un certain bruit.*

LE PROCUREUR. — *Tout cela, c'est du domaine de la religion, c'est autre chose...*

BLOCH. — *Quoi qu'il en soit, l'impossibilité de séparer la théorie de la pratique, ce n'est pas une vue de l'esprit, une abstraction, c'est un fait. Tous ceux qui ont voulu intervenir, de quelque façon que ce soit, dans la vie sociale, le savent.*

Un point encore me paraît nécessiter une précision. M. le Procureur a parlé, à propos de mes co-accusés et de moi-même, d'entreprise, de plan; il n'a pas prononcé le mot, mais il était visiblement dans sa pensée, de « complot ». Un peu comme si nous nous étions réunis tous les quatre, le 1er novembre 1954, et avions dressé le plan des vingt-sept numéros de « La Vérité » poursuivis.

C'est là une erreur de perspective. Si l'on voulait absolument rattacher nos actes à un plan, il faudrait faire remonter l'origine de ce plan à ces deux jeunes hommes, alors parfaitement inconnus du grand public, qui, à la fin de 1847, rédigèrent une brochure — une brochure qui resta longtemps ignorée des masses : le Manifeste Communiste.

Quant à l'entreprise, elle avait déjà commencé auparavant; des millions d'hommes y ont participé, puis des centaines de millions. Il s'agit d'un mouvement historique irrésistible, qui nous dépasse tous de très loin. Notre fierté, c'est d'y participer les yeux ouverts, en pleine conscience.

M. le Président, si vous le permettez, je voudrais ajouter un dernier mot. Il me semble impensable qu'après ces débats, le tribunal nous condamne. Si pourtant il devait en être ainsi, alors, j'en suis convaincu, l'histoire inscrirait par la suite en marge de ce jugement la même mention qu'elle a inscrite en marge du jugement me condamnant en 1942 : une mention d'amnistie.

Déclaration de S. JUST

Mle Procureur général a estimé que, des quatre inculpés, j'étais le moins « coupable ». Je suis d'autant plus à l'aise pour déclarer que, lorsque j'ai écrit les articles qui sont incriminés, je ne me suis pas posé la question : « Est-ce que ces articles tombent sous l'effet de l'article 80 ? » D'ailleurs, je ne savais pas trop ce qu'était l'article 80. Après le réquisitoire de M. l'Avocat général, et les plaidoiries de Mes Jouffa et Dechézelles, je suis convaincu que les articles reprochés à mes camarades et à moi-même ne tombent pas sous le coup de l'article 80.

Mais ce n'est pas, à mes yeux, la question importante de ce procès.

Mes camarades et moi, nous avons écrit ces articles en 1955, il y a deux ans. **Pendant que M. le Procureur général parlait, je me demandais : « Avec l'expérience de ces deux dernières années, est-ce que nous récririons ces articles ? » Et, quel que soit l'article 80, il est évident que nous les récririons.**

Tout à l'heure, Mes Dechézelles et Jouffa ont multiplié les citations d'hommes politiques, dont certains ont occupé hier les plus hautes fonctions, dont d'autres occuperont ces mêmes fonctions demain.

Il est remarquable que tous, et surtout au moment de la campagne pour les élections du 2 janvier 1956, laissaient entendre et même disaient clairement que le peuple algérien avait des droits que cette guerre devait finir. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'ils savent, tout comme nous, quelles sont les volontés du peuple algérien et du peuple français. Le peuple algérien veut disposer de lui-même, le peuple français est contre la guerre d'Algérie.

Le régime politique où nous vivons prétend reposer sur les principes de la démocratie. **Dans ce cas, les volontés des peuples algérien et français devraient être respectées. Les hommes qui dirigent le Gouvernement poursuivent au contraire la guerre, et nous, en nous dressant contre la guerre d'Algérie, nous défendons les principes de la démocratie : c'est-à-dire le respect de la volonté du peuple. Et cela, après deux ans, à moins de renoncer à ces principes, plus que jamais nous devons continuer à le faire.**

Je vais peut-être prononcer des paroles inhabituelles dans ce prétoire. Je m'excuse, Monsieur l'Avocat général, pendant que vous parliez, je me demandais comment pourriez-vous justifier aux yeux des centaines et des milliers de travailleurs de l'entreprise dans laquelle je travaille, la poursuite de la guerre d'Algérie au nom de l'article 80 ? Et je ne trouvais pas de réponse.

U.R.S.S. : De la viande,

LA reconversion, actuellement en cours, de l'industrie et de la construction soviétiques, à la suite de l'adoption par le Soviet Suprême des « thèses » de Khrouchtchev qui prévoient la division de l'économie en régions territoriales gérés par des organismes appelés « sovnarkhoz », bat son plein dans tout le pays.

Cette immense révision par la bureaucratie de sa gestion passée aurait pu éclipser pendant un certain temps un autre problème important, et peut être le plus angoissant pour les dirigeants du Kremlin : celui du retard de l'agriculture.

Sans laisser de répit, Khrouchtchev vient de le porter de nouveau au premier plan par une déclaration retentissante.

KHROUCHTCHEV A UN SECRET

Lorsqu'en 1955 Khrouchtchev prit la direction des affaires et contribua à remplacer Malenkov par Boulganine à la tête du Gouvernement, ses perspectives, estimées très optimistes à l'époque, étaient pourtant beaucoup plus modestes. A la réunion plénière du Comité Central du 25 janvier 1955, il espérait voir simplement doubler la production des produits d'élevage au cours des 5 à 6 années à venir.

D'où viendrait donc ce nouvel optimisme du premier Secrétaire du Parti ?

Il aurait semblé normal qu'il étaye ses espoirs par des statistiques dont il est prolixe en d'autres occasions — sur le développement du cheptel.

Il s'en est bien gardé. Il avait bien reconnu pourtant en septembre 1953, lorsqu'il fit le bilan de la gestion désastreuse par Staline, de l'agriculture, que le cheptel se trouvait dans un état lamentable et ne dépassait pas le chiffre atteint en 1928. Les services statistiques nous ont bien appris depuis que le nombre de vaches, par exemple, s'est accru de 20 % depuis cette date, mais tout cela ne peut expliquer comment il est possible de rattraper les U.S.A. dans un court laps de temps.

D'autant plus que Khrouchtchev reconnait que le bétail soviétique est mal nourri, que la pénurie de viande pousse les kolkhoziens à ne pas attendre que les bêtes grandissent pour les tuer. Il se plaint qu'un trop grand nombre de jeunes veaux soient abattus chaque année.

Même pour les porcs, dont le nombre, est aussi grand en U.R.S.S. qu'aux U.S.A., ces derniers en tirent 5,5 millions de tonnes de viande, alors que l'U.R.S.S. n'en obtient qu'à peine la moitié (2,6 millions de tonnes).

Quantitativement et qualitativement, l'écart reste donc énorme entre les deux pays.

Khrouchtchev reconnait lui-même que les chiffres sont contre lui. Même en voulant lui faire plaisir, les statistiques soviétiques ne lui ont pas laissé espérer rattraper les Etats-Unis avant 1975.

Mais Khrouchtchev compte sur des « stimulants » pour parvenir à ses fins dans un temps beaucoup plus court.

LES « STIMULANTS »

Depuis la mort de Staline, ces stimulants ont consisté en des concessions économiques accordées aux paysans : diminution des fournitures obligatoires à l'Etat, dégrèvements sur les impôts, augmentation du prix d'achat des produits agricoles par l'Etat, accroissement des investissements, etc.

Est-ce à de nouvelles concessions que s'apprête Khrouchtchev ? Les décisions prochaines que le Kremlin doit logiquement prendre pour atteindre les objectifs proposés par le premier secrétaire du Parti, nous éclaireront sur l'orientation que va prendre la bureaucratie ; mais, d'ores et déjà, il est possible de préciser les contradictions devant lesquelles va se trouver le Kremlin.

Pour y voir plus clair, néanmoins, il est nécessaire de rappeler rapidement le fonctionnement de l'organisme de l'U.R.S.S. qui donne le meilleur aperçu des véritables rapports économiques existant entre la ville et la campagne, entre le secteur socialisé (industrie, construction, transports, commerce) et le secteur semi-socialisé (kolkhozes) : **le marché kolkhozien (1).**

Leurs livraisons obligatoires à l'Etat étant effectuées, les kolkhozes et les kolkhozens disposent librement du surplus de leur récolte, qu'il s'agisse de la récolte collective du kolkhoze ou de la récolte du kolkhozien sur son lopin de terre individuel. Deux possibilités s'offrent alors à eux pour écouler ces produits. Ou bien vendre à l'Etat les quantités excédentaires à des prix bien supérieurs aux prix établis pour les livraisons obligatoires (qui, eux, sont bas) ou bien, mieux, vendre au marché libre dit kolkhozien directement aux consommateurs à des prix encore plus élevés. C'est cette solution, la plus avantageuse qui reçoit, évidemment, la faveur des paysans. Qu'il suffise de savoir, par exemple, que le lait est acheté par l'Etat trois fois plus cher quand il s'agit de quantités livrées au-dessus des livraisons obligatoires, et cinq à six fois plus cher encore au marché libre par le consommateur privé.

Ainsi, le spectacle pittoresque des marchés et des foires des pays capitalistes se retrouve aussi en U.R.S.S. Plus d'un demi-million de paysans viennent, chaque jour, animer plus de 8.000 marchés disséminés sur l'ensemble du territoire. Là, se côtoient les paysans venant vendre les produits de travail de leur parcelle individuelle ou la partie touchée en nature pour le travail collectif au kolkhoze, et les présidents de kolkhozes venus vendre, aussi, les excédents de la production de leur kolkhoze (fourrage, bétail, etc.) ou bien au contraire acheter.

Ces rapports bourgeois d'échange sont loin d'être négligeables. « Source complémentaire de revenu pour les kolkhozes et les kolkhoziens », d'après la revue « Problèmes d'Economie », le marché kolkhozien est néanmoins pour la même revue « une des sources les plus importantes de l'approvisionnement des citadins en produits alimentaires ».

LE ROLE PREDOMINANT DU KOLKHOZIEN

Intéressé au premier chef par le marché kolkhozien où il peut écouler ses produits à des prix plusieurs fois plus élevés que ceux offerts par l'Etat, le paysan est le véritable maître des marchés. « **Le principal vendeur de produits agricoles sur les marchés est le kolkhozien individuel et non le kolkhoze** ; il y écoule les attributions en nature du kolkhoze pour ses journées-travail et aussi la production de sa parcelle individuelle », écrit la revue « **Problèmes d'Economie** ».

Mais c'est, de loin, de la culture du lopin de terre et de l'élevage des bêtes qu'il possède en propre, que le paysan kolkhozien tire la plus grande partie des produits qu'il va vendre au marché. Aussi, non seulement il se désintéresse du travail collectif du kolkhoze, mais il resquille tant et plus pour s'attribuer des fourrages sur les approvisionnements du kolkhoze, ou faire paître ses bêtes sur les terres du kolkhoze. Il est hautement significatif de lire, par exemple, dans une résolution du Comité Central et du Conseil des Ministres du 10 mars 1956 « qu'il n'est pas rare que des kolkhoziens négligents (sic), qui possèdent de grandes parcelles de terre, utilisent les facilités accordées aux kolkhoziens toutes ..., qui, en même temps, n'accomplissent aucune des obligations de membres de kolkhozes ».

Numérisation CERMTRI

Juin 36 : Les appareils contre la révolution française

DEUX millions de grévistes occupant leurs usines, des centres les plus importants aux plus petites villes; toutes les corporations, des plus combattives aux plus conservatrices; les travailleurs en faux-col, les vendeuses des grands magasins, au coude-à-coude avec les métallos; des ouvriers qui décident de faire tourner l'usine **pour eux;** des ouvriers agricoles qui occupent les fermes des patrons; des métallos, des cheminots, assurant la garde des usines de textile du Nord occupées par les ouvrières en grève; des travailleurs, un peu partout, qui s'arment et qui interdisent, de leur propre chef, les manifestations fascistes; des dizaines de milliers d'exploités qui deviennent en un jour des militants; des hommes, des femmes, des jeunes ordinaires qui deviennent en un jour des dirigeants; une jeunesse ardente qui découvre sa propre force dans l'action de masse et se prépare à l'assaut du vieux monde; **L'Internationale**, des drapeaux rouges sous le soleil, des meetings, des défilés. La grève des ouvriers français de juin 1936 pulvérise les combines parlementaires; l'espoir d'un monde nouveau, à portée de la main, brise tout à coup le cadre de la vie quotidienne de milliers de travailleurs, qui se pressent dans les permanences des organisations syndicales et des partis ouvriers, s'assemblent dans le même enthousiasme de ces foules ouvrières fraternelles, le poing levé. Avant même que les millions d'hommes et de femmes qui la font aient eu le temps de la réaliser, la Révolution Française commence. La bourgeoisie tremble, impuissante : c'est juin 1936, tout est possible.

LA MONTEE REVOLUTIONNAIRE

LA menace fasciste qui s'est cristallisée en France dans l'émeute du 6 février a provoqué en retour la grandiose riposte ouvrière du 12 février 1934. Les travailleurs ont commencé à prendre conscience de leur force et de la nécessité de frapper un grand coup, tous ensemble. La montée révolutionnaire se traduit, non pas de vastes mouvements, car les travailleurs ne veulent pas de luttes partielles, mais par une impatience croissante et une volonté de rechercher un combat décisif. Face à cette menace, les hommes du grand capital essaient de redorer leur blason par l'alliance avec les partis ouvriers sous l'étiquette du Front Populaire.

Le radical Daladier lance le slogan des « deux cents familles » et défile, le poing levé, derrière les drapeaux rouges des travailleurs. « Jouant le jeu » de la « légalité », la S.F.I.O. est prête à assumer le pouvoir dans le cadre de l'état capitaliste. Le Parti Communiste, fidèle aux injonctions de la bureaucratie du Kremlin, opère un tournant retentissant et abandonne la lutte antimilitariste : les travailleurs ne peuvent, selon lui, nuire à la « défense nationale », depuis que le gouvernement de Pierre Laval a signé, au nom de la bourgeoisie française, le pacte franco-soviétique avec Staline. Mais, aux yeux des masses, le Parti communiste, section de l'Internationale Communiste, est toujours le Parti de la Révolution, de l'Octobre victorieux de Russie.

De 30.000 adhérents en février 1934, ses effectifs passent à plus de 150.000 en juin 1936. Les Jeunesses Communistes passent dans la même période de 4.000 à 100.000. **L'Huma** tire à 250.000 exemplaires. Et ce n'est pas que cet afflux dans les rangs du P.C. vide pour autant ceux de la S.F.I.O. Au contraire. Dans le Parti comme aux Jeunesses Socialistes se retrouvent des dizaines de milliers de militants combattifs et résolus.

La réunification syndicale consacre, certes, l'alliance de Jouhaux et des réformistes traditionnels avec Frachon et les néo-réformistes staliniens, contre la poussée révolutionnaire, mais elle permet aussi la radicalisation et l'organisation de presque deux millions de travailleurs dans la nouvelle C.G.T. En quelques semaines, quelque quatre millions de travailleurs inorganisés rejoindront la C.G.T. à partir du mouvement gréviste. Juin 1936 est l'explosion au grand jour de ce lent processus de radicalisation. Atteints dans leur niveau de vie, menacés par le fascisme, les travailleurs veulent se battre ensemble, « pour que ça change ». Et c'est vers les organisations traditionnelles qu'ils n'ont pas encore mises à l'épreuve, qu'ils se tournent tout naturellement, dans une première étape.

TOUT EST POSSIBLE

TOUT est possible en ces journées de juin. La petite bourgeoisie a sous les yeux le déploiement de la force ouvrière qu'elle est prête à suivre. Menacés directement dans leur propriété par l'occupation des usines, les capitalistes n'osent recourir aux moyens traditionnels de répression. L'intervention des Gardes Mobiles ou de la police contre les grévistes, amènerait dans la rue les millions d'ouvriers qui veillent dans les usines, entraînerait le débrayage de tous les autres travailleurs et la bataille de classes dans la rue. La bourgeoisie ne peut songer non plus à utiliser l'armée : on a vu des soldats dans les rangs des manifestants, à Versailles et ailleurs, et le cœur des travailleurs sous l'uniforme bat au même rythme que celui de leurs frères des usines.

Les élections ont donné une écrasante victoire aux candidats du « Front Populaire ». Mais les travailleurs n'ont pas attendu la constitution du gouvernement pour se lancer dans la bataille. En s'emparant des usines, ils ont senti et éprouvé leur puissance. Dans chaque usine, le Comité de grève responsable dirige, organise l'occupation et la lutte, sous le contrôle des ouvriers. Ce pouvoir que les travailleurs sont en train d'éprouver et d'exercer à l'échelle de l'entreprise, ils peuvent, dans quelques jours, l'utiliser pour aller plus loin, développer leur action, créer leurs milices armées pour se défendre et dissoudre réellement les bandes fascistes, assurer la coordination du mouvement d'usine à usine, dans les localités et dans les régions, prendre en main toutes les mesures nécessaires, face à l'état bourgeois, pour le ravitaillement, et l'ordre.

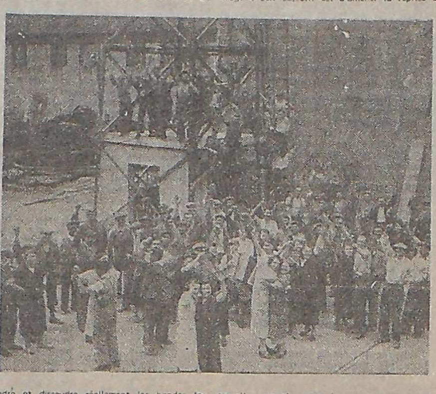

Ils peuvent, en un mot, dresser demain les organismes de leur propre pouvoir, opposer aux pouvoirs de l'Etat bourgeois, ses ministres, ses préfets, ses gendarmes, ses magistrats, leurs Comites de grève, leurs Conseils ouvriers, leurs Soviets. Dans cette voie, le Comité de grève de l'usine Hotchkiss vient de faire, le 8 juin, un pas important, en convoquant, dans la cour de l'usine, les délégués de trente-trois usines voisines. Que l'exemple de Hotchkiss se généralise, qu'apparaissent, à tous les échelons, les Comités et Conseils de grévistes, et c'en est fait de l'ordre bourgeois : c'est la révolution prolétarienne à l'ordre du jour, la révolution pour le pouvoir des Conseils ouvriers.

LES « GERANTS LOYAUX »

DANS une situation semblable, dans l'Allemagne de 1918-1919, la bourgeoisie avait été sauvée par les socialistes. La bourgeoisie française en juin 1936 suit cet exemple et remet le pouvoir aux partis ouvriers eux-mêmes : c'est Léon Blum, leader de la S.F.I.O. qui constitue le nouveau gouvernement, avec l'appui des communistes. Il va, suivant sa propre expression, se conduire en « gérant loyal » de l'Etat capitaliste, « volontairement et loyalement enclos dans la légalité républicaine ». Il s'entremet entre les capitalistes et les travailleurs en grève, offre ses bons offices d' « arbitrage ». Son objectif est d'amener la reprise du travail « normal », dans le cadre « normal » des entreprises et de l'état capitaliste. Mais il faut y mettre le prix : ce seront les « conquêtes sociales », les accords arrachés aux capitalistes par l'action ouvrière, sur les salaires, les congés, les conventions collectives.

Les travailleurs, pourtant, ne sont pas décidés à lâcher prise : Blum et ses ministres S.F.I.O., les Salengro, Vincent Auriol, Lebas, se multiplient, lancent inlassablement les appels à la « raison », au « calme », à la « légalité ». Le mouvement se poursuit néanmoins. C'est alors que l'appareil du P.C. jette tout son poids dans la balance, seconde de toutes ses forces Léon Blum pour amener les travailleurs à mettre fin à la grève.

Déjà, le 2 juin, **L'Huma** appelle de tous ses vœux une « solution rapide et raisonnable »; le 6, elle affirme qu'il ne s'agit « ni de démagogie ni d'insurrection », mais seulement « d'obliger les patrons à rendre un peu de leur pouvoir d'achat » aux travailleurs. Mais du 7 au 14 juin, le mouvement de grève atteint son point culminant. Rejoignant la bourgeoisie et les dirigeants socialistes, l'appareil du P.C. dénonce « les éléments trotskistes... qui s'introduisent dans le mouvement avec l'espoir de le faire dégénérer en aventure préjudiciable à la classe ouvrière » (Thorez). Le 11 juin, à l'Assemblée des membres du P.C. de la région parisienne, Thorez prononce son fameux discours :

« Il faut savoir terminer une grève dès que satisfaction a été obtenue. Il faut même savoir consentir au compromis si toutes les revendications n'ont pas encore été acceptées, mais que l'on a obtenu la victoire sur les plus essentielles des revendications. » Et, dans le même rapport, le secrétaire général du P.C. prend nettement position, aux côtés des politiciens capitalistes et S.F.I.O., pour l'ordre bourgeois, contre la révolution : il ne peut être question de dire **« qu'il s'agit de prendre possession des usines et de placer la production sous le contrôle des ouvriers ». « Simple, évidente, calme et raisonnable vérité »**, écrit le capitaliste Petit Parisien des affirmations de Maurice Thorez...

Les « gérants loyaux » de l'état capitaliste parviendront à leurs fins : le grandiose mouvement des travailleurs français se termine sans que ses objectifs se soient portés du plan économique au plan politique, sans qu'ait été véritablement commencée la lutte pour le pouvoir, sans que les Comités de grève aient dépassé le plan des usines pour s'élargir en Conseils locaux et régionaux. La bourgeoisie peut enfin respirer : son pouvoir politique est sauvegardé. La prédiction de Trotsky, du 5 juin 1936, se trouve réalisée : **« L'ennemi de classe..., aujourd'hui... cède sur l'essentiel, mais demain, grâce au Parlement, au Sénat, à l'Administration, préparera sa revanche. »**

Les appareils socialiste et stalinien ont réussi à empêcher les travailleurs de constituer les organes de leur pouvoir, leurs conseils, leurs soviets : ils les ont livrés à l'Etat capitaliste de l'ennemi de classe. Les mêmes députés de la Chambre dite de « Front Populaire », élus par les travailleurs qui allaient faire juin 1936, seront les soutiens des gouvernements Chautemps, Daladier, Reynaud, ceux de la répression contre l'Etoile Nord-Africaine de Messali Hadj, ceux de la répression contre les travailleurs français, ceux de l'étranglement de la Révolution Espagnole, ceux-là mêmes qui, en juin 1940, voteront les pleins pouvoirs au sauveur suprême de la bourgeoisie française, au sinistre Pétain, quatre ans après !

LES APPAREILS, DERNIERES CARTES DE LA BOURGEOISIE

QUATRE ans après, les camps de concentration s'ouvraient pour les meilleurs des combattants de juin 1936. Quatre ans après, la politique des partis ouvriers traditionnels, S.F.I.O. et P.C.F., la savante tactique destinée à éviter les « aventures », à écarter le spectre de la guerre et celui du fascisme, avait livré les travailleurs français à la guerre et au fascisme. Elle brisait en même temps une magnifique génération de combattants qu'elle avait livrés sans lutte à la bourgeoisie. Par la contrainte, le chantage à l' « unité », par la corruption, par la démoralisation, les appareils sont parvenus à étouffer ou à domestiquer la fleur de cette génération, celle de la jeunesse de juin 1936. Et c'est là le plus grand service qu'ils aient pu rendre à l'ordre bourgeois.

Juin 1936 vit encore dans la mémoire des travailleurs. Il est le souvenir de leur force enfin déployée, de l'optimisme révolutionnaire des grandes luttes de classes. C'est ce souvenir que voudraient aujourd'hui exploiter, pour leur vieille optique de collaboration de classes, les hommes des appareils, les défenseurs de l'impérialisme et de la bureaucratie.

Mais nous ne sommes plus en juin 1936. Les travailleurs français ne peuvent plus faire confiance à ceux qui ont sur les mains le sang frais des Algériens et des Hongrois. Comme en 1936, ils veulent frapper un grand coup, tous ensemble, pour abattre le règne de la bourgeoisie, le fascisme et la guerre. Mais ils ne croient plus qu'en eux-mêmes. L'histoire ne se recommencera pas. Le prochain juin 1936 se fera contre les appareils. Et, comme les travailleurs hongrois en 1956, ce sont les organes du pouvoir ouvrier, ce sont les Conseils ouvriers que bourgeois et ses auxiliaires des appareils stalinien et socialiste.

Pierre BRABANT.

ESPAGNE : Répression sous le signe de l' « Opus Dei »

LES événements qui se sont déroulés en Espagne dans le cours des dernières semaines ont confirmé l'appréciation que nous avions donnée, en son temps, dans ces colonnes, du gouvernement formé par Franco à la fin de février. En fait, ces événements ont consacré la suprématie de la caste militaire, l'ascension de « *l'Opus Dei* » (organisation catholique ultra-réactionnaire) et le déclin de la phalange.

Franco poursuit imperturbablement

la réalisation de ses plans. Son objectif essentiel est actuellement d'assurer dans les meilleures conditions possibles pour les forces qui ont exploité et opprimé le peuple espagnol pendant vingt ans l'évolution vers une monarchie réactionnaire.

La répression entreprise il y a quelques semaines entre dans le cadre de cette politique. Certains éléments franquistes n'ont pas hésité à déclarer plus ou moins confidentiellement à des représentants de la presse étrangère à Madrid que le gouvernement se propose de réduire à l'impuissance tous les éléments susceptibles de perturber, d'une manière ou de l'autre, « l'évolution pacifique vers la restauration monarchique », ou, en termes plus clairs, vers l'instauration d'une monarchie franquiste.

LE RAPPORT DE « L'OPUS DEI »

EN mai dernier commença à circuler à Madrid un curieux rapport de « *l'Opus Dei* » sur les « *forces d'opposition du régime* ». Peu de jours après commencèrent les arrestations qui se poursuivent certainement à l'heure actuelle dans différentes villes d'Espagne.

Différents journaux de France et d'autres pays ont mentionné ce rapport. Mais aucun n'a donné une idée de sa signification exacte. En ce qui nous concerne nous avons eu la possibilité d'examiner le document en question. Aucun doute n'est possible. Il a été rédigé par les éléments dirigeants de « *l'Opus Dei* » en collaboration étroite avec la Direction Générale de la Sécurité.

Le rapport de « *l'Opus Dei* » est une espèce de fichier commenté des groupes d'opposition qui se sont constitués récemment en Espagne en marge des organisations ouvrières et républicaines classiques. Il constitue quelque chose comme une dénonciation des divers secteurs de ce qu'on appelle « l'opposition libérale », terme vague et équivoque employé pour désigner ces groupes que nous venons de citer. En réalité, beaucoup de ces groupes se réclament du socialisme et du communisme.

Précisons — la chose a son importance — que, dans ce rapport, ne sont pas mentionnés des éléments comme Gil Robles, le duc de Maura, l'évêque Herrera, c'est-à-dire les figures les plus représentatives de la prétendue « opposition monarchiste » fidèle au prétendant Don Juan, et que, en échange, après avoir parlé longuement des divers groupes communistes, socialistes indépendants et libéraux, tout un paragraphe excessivement détaillé est consacré aux « syndicalistes d'origine phalangiste ». Dans ce groupe figure toute une série d'éléments phalangistes connus, qui occupent des places importantes dans l'appareil d'Etat et dans la presse. Pour « *l'Opus Dei* », tous ces éléments sont dangereux, et conspirent activement contre les plans de Franco. Cela donne une idée de la tension qui règne entre « *l'Opus Dei* » et la phalange, et de la décomposition du régime.

Le rapport de « *l'Opus Dei* » a servi de base politique et morale à la répression qui vient de commencer. Pour le moment, elle s'est limitée à certains éléments monarchistes (ceux qui cherchent à convaincre le prétendant Don Juan qu'il faut passer à l'offensive contre le « Caudillo », pour « éviter de plus grands maux »), et à quelques éléments de « l'opposition libérale » !

Le gouvernement n'a pas osé arrêter Gil Robles ou le duc de Maura, de crainte des répercussions possibles dans les milieux bourgeois. Chose curieuse et significative : quelques jours après l'arrestation de Menchaca Careaga, du frère de l'évêque Herrera et de Satustregui, Don Juan se montrait avec complaisance aux côtés de Nicolas Franco, frère du « Caudillo » et ambassadeur d'Espagne au Portugal. D'autre part, selon les informations d'une source digne de crédit, Don Juan s'est désolidarisé des éléments monarchistes récemment arrêtés. La raison en est simple le prétendant continue à désirer que la restauration s'effectue en accord avec Franco

Tout permet de prévoir que la répression en cours s'étendra aux divers secteurs de « l'opposition libérale », et n'affectera pas les fameux « syndicalistes d'origine phalangiste ». Pour le moment, « *l'Opus Dei* » s'est borné à les dénoncer, afin de préparer leur élimination des positions qu'ils occupent dans l'Etat et la presse.

LE DECLIN DU REGIME

LA répression en cours, et les « réformes » que prépare Franco (dissociation des fonctions de chef d'Etat et de chef du gouvernement, renforcement des pouvoirs des Cortes, « atténuation de la censure »(?), n'arrêteront pas le processus de désagrégation de la tyrannie totalitaire. Ces « réformes » ont été accueillies de toute part avec ironie. Et la répression, bien loin d'abattre le moral des jeunes intellectuels et étudiants, fortifiera la combattivité de ceux qui, en février 1956, ont clamé leur haine du régime obscurantiste et leur volonté de libération.

Maintenant, tout le problème consiste à savoir si le régime franquiste sera capable d'assurer la transition vers une monarchie réactionnaire, ou sera renversé par la mobilisation révolutionnaire des masses populaires du pays. Cette mobilisation est parfaitement possible. Les magnifiques mouvements de protestation des travailleurs de Barcelone et de Madrid et la grève des mineurs des Asturies en sont la preuve irréfutable.

Ces jours-ci, divers groupes de « l'opposition libérale », malgré la répression, ont diffusé des brochures (nous en avons lu deux, d'un énorme intérêt) dans lesquelles est définie une perspective de transformation socialiste de la société espagnole.

Ce fait revêt une grande signification, et fait peser de lourdes responsabilités sur le mouvement ouvrier. Les dirigeants du parti communiste et du parti socialiste continuent à préconiser une politique de « réconciliation de toutes les oppositions ». Mais la C.N.T., le P.O.U.M., et les groupes qui se sont détachés du stalinisme réclament, avec plus d'insistance que jamais, une politique d'unité et d'action pour le renversement de la tyrannie et le rétablissement des libertés démocratiques.

Luis ALONSO.

U.S.T.A.

(Suite de la page 4.)

Pour la direction de la C.G.T., une « main-d'œuvre » politique dont la combativité pourrait lui être très utile !

Nous avons donc estimé devoir prendre notre défense en main nous-mêmes. Et c'est pourquoi la Fédération de France de l'U.S.T.A. a été forgée. Elle correspond à une situation bien précise. Ses objectifs bien délimités consistent à assurer la défense de revendications particulières qu'aucune organisation n'a voulu ni pu prendre effectivement en charge. Ses objectifs, contrairement aux absurdes accusations calomniatrices, ne sont en rien racistes. Le travailleur algérien souffre depuis trop longtemps du racisme pour être infecté par cette maladie du colonialisme.

Nos frères de travail, les ouvriers français, dans les usines, n'ont manifesté aucune hostilité devant la création de sections de l'U.S.T.A. Seuls, les dirigeants cégétistes ont montré une hargne et une haine qui ne nous étonnent pas. En Algérie, ou en France, ces dirigeants ne conçoivent les rapports avec notre peuple que sous l'angle du paternalisme. L'Algérie est toujours pour eux, comme pour Thorez, une « nation en formation », donc mineure.

Nous estimons pour notre part que le peuple algérien est depuis très longtemps majeur. Et nous pouvons assurer que la cohésion, la discipline, l'enthousiasme, la combattivité de nos travailleurs ne seront plus jamais utilisés contre les fins que s'assigne notre peuple. Non plus contre les intérêts des travailleurs français, et leurs organisations, lesquelles constateront combien l'esprit de solidarité et de fraternité animent nos syndiqués représente un appoint non négligeable dans les justes causes pour lesquelles la classe ouvrière française lutte et luttera.

pas de privilèges !

Parlant à un meeting à Leningrad, le 2 juin dernier, il s'est écrié : « *Camarades ! Le Comité Central met les travailleurs agricoles devant un grand problème : rattraper dans les toutes prochaines années les U.S.A. quant à la production par habitant de viande, de lait et de beurre.* »

Ce retard à rattraper aussi rapidement est pourtant important. L'Américain consomme en moyenne 3 fois plus de viande et 50 % de plus de lait et de beurre que le citoyen soviétique, de l'aveu même des statistiques fournies par l'U.R.S.S. ; ce qui veut dire que la réalité est beaucoup plus cruelle, surtout qu'il n'est pas tenu compte de la répartition très inégale entre les différentes catégories sociales : les couches privilégiées, les paysans, les travailleurs des villes.

LES EFFETS DE LA PENURIE DES PRODUITS DE L'ELEVAGE

Les prix de la viande pratiqués sur les marchés kolkhoziens expriment le mieux l'état de l'approvisionnement des citadins en produits d'élevage. En 1953, par exemple, la viande coûte dix fois plus cher que les prix pratiqués par l'Etat. Aussi, le kolkhozien n'a-t-il qu'un souci : augmenter son bétail privé, surtout que, maintenant, le Gouvernement l'autorise à posséder plus d'une vache. Mais la pénurie est telle que des ouvriers, des citadins, se mettent eux aussi à faire de l'élevage — et le spectre de la spéculation fait son apparition. Il faut aller chercher dans un arrêté du Conseil des Ministres du 29 juin 1956 la description de la situation : « **l'augmentation du bétail possédé par des ouvriers et des employés est, en soi, un fait positif, mais cela conduit à une situation qui est néfaste pour notre société.** » Ces effets néfastes sont l'achat en grand par la population de céréales pour nourrir leur bétail. « **Parallèlement, une certaine partie de la population des villes, des ouvriers des petites agglomérations, voyant que les prix des produits de l'élevage sont encore élevés sur le marché, utilisent cette situation dans des buts spéculatifs. Des spéculateurs achètent à la ville dans des magasins d'Etat, des céréales à des bas prix pour nourrir le bétail et vendent les produits de l'élevage au marché à des prix élevés. Ces éléments ont cessé leur travail dans l'industrie, les kolkhozes ou les sovkhozes, ou continuent à se faire compter formellement dans les effectifs, mais en réalité, ne s'occupent que d'élevage individuel comme seule activité réelle** », mais « **malheureusement il n'y a pas que des spéculateurs, certains ouvriers et employés aussi, etc.** ».

Le mal est donc bien profond.

Plus de la moitié du cheptel de l'U.R.S.S. appartient individuellement aux kolkhoziens, aux ouvriers et employés. Comme tous les produits de l'élevage de ce cheptel privé sont consommés directement ou vendus au marché libre, on peut dire que la plus grosse partie des produits de l'élevage échappe à l'Etat et fait celui-ci prisonnier d'intérêts privés.

C'est si vrai, qu'en relevant successivement ses prix d'achat des produits agricoles aux paysans, l'Etat s'achemine de plus en plus vers la véritable reconnaissance du marché kolkhozien en alignant ses prix sur le marché libre. « **La différence entre les prix du marché kolkhozien, et les prix d'achat par l'Etat (en dehors des livraisons obligatoires) a sensiblement diminué** » écrit la revue « Problèmes d'Economie ».

En posant aujourd'hui le problème d'un relèvement rapide de la production des produits de l'élevage, Khrouchtchev reconnait implicitement la pression des masses populaires qui expriment leur mécontentement de voir les progrès de l'économie soviétique ne profiter qu'à une partie, toujours la même, de la population : l'aristocratie des hauts fonctionnaires de l'Etat, du parti et de l'économie.

Le sentiment égalitaire s'exprime de cette façon : « **plus de viande et de beurre, et moins de privilèges** ».

Pour répondre aux exigences de la population, Khrouchtchev ne peut se retourner aujourd'hui que vers ceux qui possèdent les clés du problème : les kolkhoziens pris individuellement, qui ont en main plus de la moitié du cheptel.

Mais les « stimulants » économiques qui peuvent être accordés demain ne feront qu'accroitre encore les revenus des paysans. Et ceux-ci voudront convertir leurs nouvelles ressources en produits de consommation. Or, ces derniers ne peuvent être produits en plus grande quantité que si le Kremlin abandonne la priorité qu'il donne à l'industrie lourde et qu'il revienne à la politique de Malenkov.

La révision en cours du 6e plan quinquennal nous renseignera sur l'orientation adoptée.

D'ores et déjà des indices permettent de dire que l'ère des concessions aux paysans n'est pas close :

— la campagne pour le développement des sovkhozes (fermes d'Etat) est mise en sourdine, alors que tout récemment encore on les prônait pour leur supériorité sur les kolkhozes ;

— le ministère des sovkhozes vient d'être dissous et englobé dans un ministère de l'agriculture élargi ;

— le regroupement des kolkhozes, dont avait parlé récemment Khrouchtchev semble être enterré pour le moment.

Si le développement de la production céréalière par la mise en valeur des terres vierges a poussé la bureaucratie à mettre l'accent sur l'aspect étatique, socialisé, de l'agriculture (le défrichage a été fait surtout par des sovkhozes dont la presse qualifiait « d'usine à blé ») le développement de la

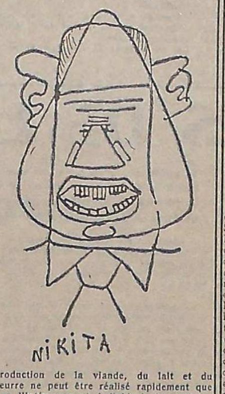

production de la viande, du lait et du beurre ne peut être réalisé rapidement que par l'intéressement individuel des kolkhoziens, pour les raisons que nous avons exposées.

Mais cette orientation peut être elle-même grosse de conséquences parce qu'elle peut contraindre la bureaucratie à une révision encore plus profonde de toute l'économie soviétique que ne l'a été la reconversion de l'industrie, actuellement en cours d'exécution.

E. BOIVIN.

(1) Rappelons que, contrairement aux sovkhozes, fermes d'état, dont le directeur est un fonctionnaire qui administre une propriété de l'Etat, tout comme le directeur d'une usine, les kolkhozes sont des coopératives, propriétaires de la terre, du cheptel et de l'outillage léger.

Le régime assignationnaire en Algérie

(Suite de la première page.)

anés furent choisis généralement dans le Sud de l'Algérie, en dehors même des localités. Les personnes qui y étaient assignées à résidence ne pouvant y trouver gîte et subsistance, l'administration créa à leur intention des « centres d'hébergement » entourés de fils de fer barbelés et gardés par les C.R.S. ou la troupe. La loi fut ainsi tournée sans peine, bien que l'administration et le gouvernement évitassent soigneusement d'employer le mot « camp », se bornant à parler de « centres d'hébergements ». C'est ainsi qu'un décret de mai 1955 créait une préfacture des centres d'hébergement, dont le titulaire est d'ailleur appelé ofâcieusement préfet des camps — et les choses sont tellement plus fortes que les mots que M. Lacoste lui-même, dans une circulaire administrative reproduite par « Le Monde » du 18 avril, parle, sans doute par inadvertance, de « CAMPS » de triage ou de transit.

... AUX POUVOIRS SPECIAUX

Après la dissolution de l'Assemblée Nationale par M. Edgar Faure, la loi sur l'état d'urgence était automatiquement caduque, et le maintien des camps tombait dans l'illégalité pure et simple. M. Soustelle se vanta d'ailleurs ultérieurement dans un article du « Figaro » d'avoir, en maintenant les camps, délibérément violé la loi pour « sauver l'Algérie française ». Il faut, de plus, souligner que les camps ne retrouvèrent leur base légale qu'après le vote des pouvoirs spéciaux, c'est-à-dire que le gouvernement de M. Mollet à son tour viola allègrement la légalité républicaine pendant près de deux mois. D'ailleurs, dans la déclaration d'investiture qu'il lut devant l'Assemblée Nationale le 25 janvier 1956, le Secrétaire général du Parti Socialiste s'engageait à libérer dans le plus bref délai tous les détenus qui n'avaient pas fait l'objet de la sentence d'un tribunal, c'est-à-dire, au premier chef, les détenus des camps. Quelques jours plus tard, il est vrai, M. Guy Mollet trouva son chemin de Damas parmi les tomates du six février algérois, qui lui enseignèrent le véritable sens qu'un Président du Conseil socialiste doit attribuer aux mots « légalité républicaine, libertés démocratiques », etc.

A peine la loi du 16 mars 1956 fut-elle promulguée, que, par un décret du 17 mars 1956, le gouvernemen tfaisait revivre les mesures prévues par la loi sur l'état d'urgence. L'alinéa 7 de l'article premier de ce décret, reprenant en termes presque identiques l'article 6 de la loi du 3 avril 1955, permettait l'assignation en résidence forcée des personnes et prévoyait les dispositions à prendre pour leur « hébergement ». Mais ,petit fait révélateur des arrière-pensées du gouvernement, et de ceux qui votèrent les pouvoirs spéciaux, la réaction de cet alinéa omettait soigneusement de reprendre le passafe de la loi du 3 avril 1955 interdisant explicitement la constitution de camps de concentration !

Depuis cette date, les camps de concentration algériens n'ont cessé de se développer. Toujours comme sous le régime hitlérien, on ignore même le nombre exact et la situation de la totalité des camps. On sait qu'il existe des camps permanents à Aflou, Djorf, Berrouaghia, M'sila, Chella, Lodi, Bossuet, Arcole, Saint-Leu, etc., mais on connaît aussi l'existence des camps secrets placés sous l'égide de l'autorité militaire et où les conditions faites aux détenus semblent considérablement pires. Le « dossier Jean Muller » a notamment apporté quelques lumières sur ces derniers camps, baptisés « camps de transit ou de triage », où les détenus ne doivent, en principe, rester que provisoirement, jusqu'à ce qu'il soit statué sur leur sort.

(Suite au prochain numéro.)

Travail effectué par des ouvriers syndiqués.

Les Presses Ouvrières, 7, rue Victor-Hugo, Montreuil

Le Gérant : Renard

Numérisation CERMTRI

La grève des mécanographes dans la banque

La grève de 24 heures du 5 juin, faite sans enthousiasme, n'a pas obligé les banquiers à céder, et les employés de banque se sont trouvés, avec l'arrêt de toute action, momentanément démobilisés. Les dirigeants fédéraux, non seulement n'ont pas voulu orienter l'action vers une grève générale de la Banque comme en juin 1947, mais ont volontairement attendu que les patrons convoquent la Commission Paritaire, espérant ainsi obtenir un compromis sur les salaires. Malheureusement pour eux, si les patrons, devant le mécontentement des employés acceptent d'accorder une augmentation de salaires, ils ne fixent ni la date ni le montant de cette augmentation et cherchent à gagner le maximum de temps.

C'est dans ces conditions que les mécanographes du Portefeuille du Comptoir National d'Escompte, las d'attendre un relèvement de salaires qui ne venait pas, excédés par les normes excessives de travail qui leur sont imposées, ont décidé, sans attendre l'avis des syndicats, de déposer leurs revendications :

— 10 points d'augmentation pour tous les mécanographes;
— 200 francs d'augmentation de la prime mécanographique.

Ils ont signé unanimement ces revendications, et désigné eux-mêmes leurs délégués pour les porter au Chef du Personnel.

Devant cette attitude, les syndicats, voulant contrôler le mouvement, se sont précipitamment retournés vers les mécanographes de l'autre Centrale Mécanographique pour leur demander d'imiter leurs camarades du Portefeuille et de déposer leurs revendications sous l'égide des syndicats.

La réponse de la Direction se faisant attendre, tous les mécanographes débrayaient une heure. Le lendemain, les patrons accordaient une augmentation de la prime de 10 %. Jugeant insuffisante cette proposition, les mécanographes débrayaient deux heures. Le climat était créé pour étendre la grève, et les poinçonneuses demandaient à se joindre à la prochaine action. Au Crédit Lyonnais, même ambiance parmi les mécanographes qui, à deux reprises, ont débrayé et manifesté. Les mécanographes veulent maintenant étendre le mouvement aux mécanographes de toutes les banques, et à tous les employés. Cette orientation ne pourra être réalisée qu'en s'opposant résolument aux appareils syndicaux. Ce n'est qu'en formant leurs Comités de lutte que les mécanographes pourront déterminer eux-mêmes l'action à mener et comment l'organiser. Ils pourront alors, en mettant en avant le mot d'ordre d'une augmentation mensuelle égale pour tous de 10.000 francs, unir toutes les catégories d'employés et préparer les conditions pour un mouvement général de toute la Banque.

Correspondant C.N.E.P.

Au trente-et-unième congrès de la C. G. T.

Pas de place pour les 10.000 fr. pour tous

Syndiqués ou non, les travailleurs n'ont pas trouvé dans le spectaculaire congrès de la C.G.T. une réponse à ce qui les intéresse le plus : *Comment obtenir, dans l'immédiat, une augmentation nécessaire et substantielle des salaires ?*

Il n'y a pas d'autre moyen pour cela que de proposer une revendication qui mobilise la grande masse des travailleurs et organiser l'action d'ensemble pour la faire aboutir. Ce qui, soit dit en passant, serait en même temps le plus sûr moyen pour entraîner tout le monde sur le chemin de l'unité.

Or une telle revendication existe et devient de jour en jour plus populaire. C'est l'augmentation immédiate de 10.000 francs pour tous par mois (par mois légal de 173 heures, soit 10.000 : 173 = 58 francs de l'heure).

De nombreux organismes syndicaux (de tendances diverses) l'ont déjà adoptée. La plupart du temps très spontanément. Il suffit, en effet, que quelqu'un fasse la proposition et donne quelques mots d'explication pour rencontrer l'approbation générale.

Qui pourrait ne pas comprendre que, pour arracher une réelle augmentation des patrons, il faut se battre, et que, pour se battre, il faut un objectif qui en vaille la peine ?

Qui ne comprend pas, en même temps, que proposer de hiérarchiser cette revendication provoque immédiatement l'hostilité, pour ne pas dire l'indignation de la grande masse des salariés qui estiment à juste titre que le plus urgent n'est pas d'augmenter de 100.000 ou 150.000 francs des gens qui en gagnent déjà 300.000 et plus ?

L'augmentation égale pour tous de 10.000 francs par mois répond exactement aux besoins et à la situation actuels, et serait donc capable de mobiliser de larges masses dans l'action.

Il est donc significatif de leur volonté de maintenir la paix sociale, de voir les grandes organisations syndicales l'écarter systématiquement, au bénéfice de revendications de misère ou de revendications sagement réformistes, « acceptables » par le patronat, et « raisonnablement » hiérarchisées.

Le Congrès de la C.G.T., avec ses 146 francs de l'heure et ses 29.200 francs pour des mois de 200 heures, n'a pas démenti cette stratégie générale.

Il est vrai, pourtant, qu'il est très rare de voir ses dirigeants s'opposer de front à l'adoption par un syndicat ou une section syndicale de la revendication des 10.000 francs non hiérarchisés. Cela serait peut-être trop laborieux et puis, il n'est pas mauvais de laisser s'instaurer le doute sur les intentions réelles de la C.G.T., qui défend très officiellement la hiérarchie. Mais, surtout, ces initiatives sont tolérables tant qu'elles ne se reflètent pas dans une position générale qui serait alors susceptible de provoquer une action d'envergure.

C'est pour cette raison que le Congrès de la C.G.T. a soigneusement évité d'en parler.

C'est pour cette raison que tous les travailleurs donneront à cette revendication le maximum de popularité. En la faisant adopter partout où c'est possible, en l'adressant à toutes les instances syndicalistes et en ne cessant pas d'en parler sur leur lieu de travail.

Victor LEPAGE.

RENAULT : Pour que les choses soient claires

Le Comité des Intellectuels avait demandé, pour la préparation de son meeting du 7 juin, de distribuer 10.000 tracts chez Renault. Des militants de l'usine se sont réunis pour organiser la diffusion. Ils ont, par une lettre, sollicité l'aide des organisations politiques et syndicales de l'usine, ainsi que l'aide du « Comité des Mensuels pour la Paix en Algérie ».

La C.G.C. a répondu par un refus, la C.F.T.C. a répondu par une dérobade, les autres : Parti socialiste, Parti communiste, F.O., C.G.T. et « Comité des Mensuels » n'ont rien répondu du tout.

Pour le P.S. et F.O. l'explication est, hélas, trop claire; mais pour la C.G.T. et le P.C. on est en droit de s'étonner. Certains détails donneront quelques explications sur leur attitude; par exemple, au cours de la préparation de la diffusion, quelques réflexions personnelles d'un militant communiste :

« *Parmi les orateurs prévus, il n'y a pas de personnalité assez notoire du Parti communiste. Et puis, si les intellectuels font un meeting, ce n'est pas très susceptible d'intéresser les ouvriers de chez Renault qu'il vaudrait bien mieux inviter aux réunions du Comité de la Paix. Enfin, il est suspect que ça soit des militants de petites organisations qui s'occupent de cette affaire. Il faut sans tarder s'adresser aux grandes organisations qui représentent réellement quelque chose et peuvent donc être efficaces.* »

On pouvait en effet être étonné que ce ne soit pas la section du P.C.F. Renault qui, alertée par les intellectuels du même parti, ait spontanément organisé la propagande. Mais pour que les choses soient claires à la suite de cette discussion, il fut décidé d'envoyer la lettre suivante :

Vendredi 31 mai 1957

Chers camarades,

Le Comité d'Action des Intellectuels contre la guerre d'Algérie, qui groupe 600 personnalités de toutes opinions politiques, a décidé d'organiser un meeting aux « Sociétés Savantes », le

VENDREDI 7 JUIN à 20 h. 30

avec la participation d'orateurs de diverses tendances qui se prononcent contre la guerre.

A l'occasion de ce meeting le Comité a fait éditer un tract (ci-joint) à 100.000 exemplaires, ayant pour but de dénoncer largement les crimes qui se commettent.

Des membres de ce Comité d'Action ont pris contact avec différents camarades de l'usine, et nous demandent de les aider.

Nous nous sommes réunis les mercredis 22 et 31 mai afin de voir les possibilités que nous avions et nous avons décidé de :

1° Diffuser 10.000 tracts aux différentes portes de l'usine la semaine prochaine.

2° Demander à chacune des organisations participantes de faire une équipe de protection du meeting contre toute provocation fasciste.

Nous vous invitons à participer à ces actions.

Afin de pouvoir organiser les équipes de diffuseurs nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous donner votre réponse avant le MARDI 4 JUIN.

Cette lettre resta sans réponse.

Dans un passé récent, l'action des « grandes » organisations, P.C.F. et C.G.T., animant le Comité de la Paix Renault nous avait déjà renseignés sur leur efficacité dans la lutte contre la guerre d'Algérie. La conclusion de cette dernière affaire nous donne un renseignement de plus, car ce sont, en fin de compte, des militants de la Nouvelle gauche, du groupe « Tribune ouvrière », et du P.C.I. (trotskyste), qui ont, à eux seuls, assuré — de façon d'ailleurs très satisfaisante à chaque porte et à chaque équipe — la diffusion des 10.000 tracts invitant au meeting contre la guerre d'Algérie organisé par le Comité des Intellectuels.

Il est impossible, à la suite de cette pénible mais révélatrice expérience, de ne pas évoquer le double visage du P.C.F. et de la C.G.T. qui, au parlement, votent les pouvoirs spéciaux pour l'Algérie et, en même temps, font beaucoup de bruit et de déclarations en faveur de l'arrêt de la guerre, intensifiée grâce à ces mêmes pouvoirs spéciaux; le double visage du Parti communiste français, dont les intellectuels participent à un comité, comité dont, par ailleurs, la section Renault du P.C.F. dédaigne les efforts et les initiatives.

Que penser de ces dirigeants du P.C.F. et de la C.G.T., qui sans cesse parlent avec mépris ou colère des petites organisations « sans importance », mais leur laissent tout le tra- quand il existe une possibilité d'action commune ?

Enfin, ce qui est le plus grave, est-il admissible que des hommes ou des organisations qui prétendent vouloir lutter de toute leur énergie contre la guerre d'Algérie refusent de s'associer à des actions parce qu'ils n'en ont pas le monopole et le contrôle absolu ? Même si, comme c'était le cas, ils ont par ailleurs approuvé et participé à la préparation de cette action.

Correspondant R.N.V.R.

CAMARADE
deviens
correspondant
de
La Vérité

Le congrès d'Ivry contre l'unité

A la veille de l'ouverture du XXXIe Congrès de la C.G.T., **FORESTIER (S.N.I.), LAPEYRE (F.O.)** et **PASTRE (C.G.T.)** rendaient public un appel pour une réunification syndicale, en posant les principes indispensables à la réalisation de cette unité.

Une bonne partie du Congrès d'Ivry a tourné autour de cette question — et, directement ou indirectement, autour de cet appel. La réponse de la direction de la C.G.T. est claire, c'est un non catégorique aux conditions proposées, c'est le refus sans équivoque de l'unité.

Les conditions proposées par l'appel des trois sont largement inspirées de l'expérience du S.N.I. et de la F.E.N. : expérience positive, puisque la structure de ces organisations (reconnaissance du droit de tendance, représentation proportionnelle, etc...) leur a permis de conserver leur unité, de se renforcer numériquement alors que les autres s'anémiaient, de prendre sur un certain nombre de problèmes essentiels, depuis dix ans, des positions conformes aux intérêts des travailleurs.

Benoit **FRACHON** balaie du pied cet acquis positif : ou plutôt, il le fait repousser dans les conditions les plus anti-unitaires qui soient. C'est un enseignant de la C.G.T., Charles **RAVAUX**, qui a répondu à l'initiative des enseignants. Porte-parole des syndicats C.G.T. de l'enseignement technique, il représente, en particulier, le syndicat C.G.T. des centres d'apprentissage.

En 1948, la direction cégétiste de ce syndicat refusa le passage à l'autonomie, c'est-à-dire le maintien de l'unité au sein de la Fédération. Résultat : il y a aujourd'hui trois syndicats concurrents des centres, et la corporation est divisée et mal défendue. C'est si vrai que ces derniers temps des tentatives furent faites de part et d'autre pour reconstituer l'unité au sein de la F.E.N. : sur l'ordre de **FRACHON**, la direction du syndicat C.G.T. des centres vient de mettre un point final à ces pourparlers.

La peur de la démocratie est bien grande, rue Lafayette !

Certes, l'unité syndicale et la démocratie intérieure, c'est-à-dire le droit de tendance, qui la rendent possible, ne suffisent pas à assurer le triomphe d'une orientation favorable aux intérêts des travailleurs, au succès de leurs revendications. Mais ils constituent la base indispensable pour que les points de vue puissent être réellement confrontés, les décisions prises en connaissance de cause.

Quand on lit les interventions faites à la tribune d'Ivry, on est frappé de ce qu'elles correspondent peu, de ce qu'elles répondent mal aux préoccupations réelles des travailleurs. De l'Algérie, problème crucial pour toute la vie française, il a été peu question. De la Hongrie, qui secoua et secoue encore toute une partie de l'opinion ouvrière et démocratique française, il a été peu parlé. Seul **PASTRE** a eu le courage de dire à la Tribune — ce que beaucoup de travailleurs de la C.G.T. qui n'étaient ni présents, ni représentés, pensent — que la position du Bureau confédéral de la C.G.T., refusant d'abord de condamner l'intervention russe, puis ensuite l'approuvant implicitement, a isolé la direction de la C.G.T. et détérioré les conditions de la reconstitution de l'unité syndicale.

Au Congrès de la F.E.N., en novembre dernier, au Congrès du S.N.I. en juillet prochain, ces problèmes seront beaucoup plus largement débattus, tiendront la place qu'ils tiennent réellement dans la conscience ouvrière : non en premier lieu par la volonté de tel ou tel, mais parce que les différents courants existants, par leur coexistence même et leur confrontation permanente, empêchent que soient laissés dans l'ombre, pour des motifs extérieurs à l'organisation syndicale, pour des motifs de pure stratégie politique, tel ou tel problème essentiel.

Finalement le Congrès de la C.G.T. a voté une adresse aux organisations F.O., C.F.T.C., F.E.N. et C.G.C., où il est beaucoup question d'unité. Mais la réponse faite par **FRACHON** et ses amis aux propositions precises contenues dans l'appel des trois frappe de nullité cette adresse. Geste rituel pour calmer les mécontents, initiative sans résultat. **FRACHON** le sait : il l'a, une fois de plus, répété : « **LA C.G.T. CONTINUE** » — elle continue à perdre des adhérents, à être isolée et tragiquement impuissante.

Tous ceux qui veulent réellement sortir de cette impasse savent qu'il n'est pas possible de le « convaincre » — qu'il faut donc le « submerger » — pour lui imposer — à lui comme aux autres bureaucrates inféodés à des intérêts politiques étrangers aux véritables intérêts ouvriers — d'accepter demain ce qu'il refuse aujourd'hui : les conditions de la réunification, c'est-à-dire la démocratie et l'indépendance syndicales.

Robert CHERAMY

Action autonome aux Usines Genève

Ce tract des grévistes de chez Genève, que nous avons tenu à reproduire intégralement, a une brève histoire, hautement démonstrative.

Les grévistes avaient demandé au délégué principal C.G.T. de sortir ce tract. Il avait donné son accord, à condition que ce tract soit sorti au nom de la C.G.T.

Les ouvriers ont refusé.

C'est ainsi qu'ils en ont eux-mêmes assuré la rédaction, qu'ils se sont débrouillés pour le ronéotyper eux-mêmes et que, le matin, ils étaient à la porte de l'usine pour en assurer eux-mêmes la diffusion.

Cette initiative est prometteuse. C'est bien ce qu'ont compris les délégués cégétistes car, dans l'impossibilité de condamner l'initiative ouvrière, ils n'ont pas trouvé de meilleures oppositions que celles de s'attaquer aux revendications qui étaient dans le tract.

Faute de grives, on mange des merles.

Les travailleurs, eux, ne sont pas du tout décidés à manger la vache enragée de salaires super-hiérarchisés.

LES GREVISTES DE LA CHAINE FINITION S'ADRESSENT AUX OUVRIERS DES USINES GENEVE

Nous sommes en grève depuis le mardi 18 juin 1957. Les raisons de notre mouvement sont très simples :

Tous les ouvriers de la chaîne finition avaient demandé à la Direction de changer de catégorie et de passer P.1.

A part nous qui faisons la grève, le reste a eu satisfaction.

Pourquoi cette différence ?

La Direction veut justifier son choix par une soi-disant différence dans la qualité du travail fourni par chacun ?

Cet argument est manifestement faux et malhonnête.

Tous ceux qui travaillent sur la chaîne, comme tous les ouvriers sur une même chaîne, fournissent le même travail, font la même cadence.

Ils doivent être tous payés au même tarif.

Mais la Direction ne veut pas de cela.

Elle veut créer des différences entre les travailleurs pour les dresser les uns contre les autres. *Elle veut diviser pour régner.*

Ceci n'est pas seulement vrai pour notre équipe, cela est vrai pour toutes les équipes de l'entreprise. Pratiquement, il y a presque autant de salaires différents que d'ouvriers.

C'est pourquoi notre grève intéresse toute l'usine.

POUR UN MEME TRAVAIL : UNE SEULE CATEGORIE.

POUR UNE MEME CATEGORIE : UN SEUL SALAIRE.

La Direction a pensé avoir raison de nous en mutant des travailleurs d'autres équipes pour faire le travail à notre place.

La Direction a tort. Nous ne sommes pas décidés à nous laisser faire. Nous demandons l'appui de tous les travailleurs de l'usine.

Aidez-nous pour que règne un peu plus de justice dans cette usine et que les salaires ne soient pas fixés à la tête du client.

OUVRIERS DE CHEZ GENEVE ! UNISSEZ-VOUS POUR FORCER LE PATRON A ACCEPTER NOTRE REVENDICATION !

AUJOURD'HUI POUR NOUS ! DEMAIN POUR VOUS !

Paris 21 juin 1957.

Les Grévistes de la Chaîne.

CHEMINOTS : Les Syndicats défendent les Cadres

Promesses électorales des partis politiques, promesses électorales des organisations syndicales, la situation est la même.

Les agents de bureau de la S.N.C.F. viennent d'en faire la preuve une nouvelle fois.

Lors de la grève de 48 heures des 17 et 18 avril, les fédérations syndicales avaient écrit que la Commission paritaire devrait discuter :

— rémunération;
— conditions de travail;
— revendications catégorielles (dont, en particulier, l'abrogation d'un examen de barrage pour l'échelle 11, chef de groupe dans la filière bureaux).

En effet, cet examen truqué, sans garantie pour les candidats, a été institué par la S.N.C.F. pour marquer, en fait, une délimitation très nette entre le personnel d'exécution et les cadres. De plus, les jeunes susceptibles d'être les fidèles exécutants de la Direction, ont toutes les chances d'être reçus et nommés.

Devant cette iniquité et cette stupidité, un agent des Services Centraux (administratifs) s'est insurgé, et, autour de lui, se sont rassemblés d'autres employés des bureaux; une « Association du personnel de bureau de la S.N.C.F. » a pris naissance.

Un ultimatum a été donné, il y a deux mois, aux Fédérations syndicales pour faire abroger cet examen, c'est-à-dire :

— que les délégués ne se présentent pas à l'examen;
— qu'ils refusent de signer les procès-verbaux de cet examen.

Mais les élections sont passées, plus aucun tract ne circule, les dirigeants fédéraux ont gardé leur poste, leurs délégués ont passé cet examen ou ont signé les procès-verbaux, entérinant les anomalies dont il est l'occasion.

D'ailleurs, les préoccupations des Syndicats ne sont pas de défendre les cheminots de base, notamment les agents de bureaux (échelle 5 à 9).

En effet, lors de la réunion semestrielle du 24 octobre 1956 des Délégués du Personnel auprès du Directeur Général, la délégation a posé ces deux questions :

— Prise en compte du nombre d'employés stagiaires et auxiliaires bureaux pour le calcul du pourcentage des EMP 2 et EMP 1 (échelle 8 et 9).
— Prise en compte du nombre d'employés travaillant dans les districts pour le calcul de l'effectif des Chefs de groupe (échelle 11) à l'échelon régional.

Ce qui veut dire, en plus clair, que quelques-uns obtiendront des échelles supplémentaires, et les autres agents feront le boulot avec UN SALAIRE TOUJOURS LE MEME (30 à 34.000 francs pour les auxiliaires et les employés stagiaires).

La C.G.T. comme F.O. et la C.F.T.C. espèrent sans doute gagner quelques syndiqués pour leur permettre de garder leurs fauteuils.

Mais ça ne prend pas, les agents des bureaux, peut-être plus longs à bouger, se passeront des syndicats et agiront par eux-mêmes.

Correspondant S.N.C.F.

Dans les Bibliothèques

Comme nous l'avons vu dans le précédent numéro de « La Vérité », les gardiens-magasiniers des bibliothèques publiques ont conduit des grèves « tournantes » pendant près de six mois. Comme leurs collègues des Musées, comme leurs collègues du Muséum, comme les agents des Lycées, ces personnels de l'Education Nationale, appartenant aux petites catégories, voulaient une augmentation substantielle de leurs salaires (4.000 francs mensuels ou moins). Leurs luttes, après la fameuse « augmentation » ou « reclassement » des cadres D et C, prouvaient que cette opération gouvernementale était jugée inacceptable par les intéressés eux-mêmes. Ces luttes avaient aussi une autre signification : c'est que le besoin d'un relèvement, très important, des traitements, était un problème général et non un problème « Enseignant » seulement (1).

Les difficultés de recrutement — par impossibilité de vivre avec leurs traitements — ne sont pas le propre des jeunes enseignants, normaliens ou suppléants : **c'est celui de tous les « bas d'échelles » de la Fonction Publique !** Que signifie dans ces conditions le problème posé sur le plan des « enseignants » par la F.E.N., sinon l'abandon de cette solidarité nécessaire de tous ? Battus, mais non vaincus, parce qu'isolés des instituteurs et des « enseignants », les personnels non enseignants de l'Education Nationale ne sauraient envisager le durcissement, exclusivement catégoriel de l'organisation prépondérante dans leur milieu, la F.E.N., d'un bon œil. Cela, d'autant plus qu'ulcérés de leur longue résistance et de leur combativité, les « cadres » supérieurs des Bibliothèques et des Musées s'acharnent en représailles comme ils développent une offensive contre les syndicats et syndicalistes unitaires et conséquents qui ont osé animer la révolte des « valets » (le mot est d'un conservateur de la Bibliothèque Nationale !).

Les tendances les plus anti-démocratiques de ces « technocrates » de la petite bourgeoisie intellectuelle sont ainsi renforcées par l'abandon des positions « universalistes » et unitaires par les Syndicats Universitaires.

Il est temps de comprendre que tout est lié. Réclamant la lutte générale pour un acompte égal pour tous et un « cahier collectif » des revendications de toutes les catégories, les « petits personnels » de l'Education Nationale ont donné aux « grands syndicalistes » un avertissement, une leçon dont les événements diront s'ils sauront profiter.

R. ARTAUD.

(1) La Bibliothèque Nationale a fait passer le 23 juin une annonce dans « La Vie du Rail » pour recruter des retraités de la S.N.C.F. ! Exploitation des jeunes et des retraités, voilà la politique des salaires de misère pratiquée dans la Fonction Publique.

LE 1er CONGRÈS DE L'U.S.T.A.

Le premier Congrès de la Fédération de France de l'Union des Syndicats de Travailleurs Algériens se tiendra à Paris du 28 au 30 juin 1957. Nous rendrons compte, dans notre prochain numéro, de cet événement important de la vie syndicale. Pour aujourd'hui, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire, pour l'information de nos lecteurs, des extraits, malheureusements succincts, du projet de rapport moral qui sera soumis au Congrès. Ce substantiel document tituera à la fois une étude de la situation économique et sociale de l'Algérie, de l'origine du syndicalisme algérien, de la situation des travailleurs algériens immigrés, et de l'activité la Fédération de France de l'U.S.T.A.

L'EMIGRATION ALGERIENNE EN FRANCE

Nous avons vu les raisons qui ont poussé nos frères à émigrer en France. Chassés de leur foyer par la misère, ils ont espéré trouver dans l'émigration du travail, des salaires leur permettant d'aider à subsister leur famille restée en Algérie.

Combien d'Algériens résident-ils en France ? 350.000, 400.000, peut-être plus... Les statistiques ne sont pas très précises. Nombreux sont nos frères algériens qui ne sont pas recensés. A titre d'indication, nous portons à votre connaissance une répartition des travailleurs portant sur 140.351 ouvriers algériens occupés.

AGRICULTURE	1.808
MINES (houille, lignite, carrière, etc.)	12.759
INDUSTRIES MECANIQUES ET ELECTRIQUES	26.226
CHANTIER 'AMENAGEMENT (barraques, etc.)	1.121
INDUSTRIES CHIMIQUES	9.011
TRANSPORTS	3.383
ENERGIE	1.014
METAUX	20.283
VERRES, CERAMIQUE, et matériaux de constructions	3.637
Ent. Ets divers (chant.)	45.146
INDUSTRIES TEXTILES	4.672
Autres activités	13.612

Sur ces 140.351 travailleurs recensés par la statistique, 67 % sont des manœuvres ordinaires, 27 % des ouvriers spécialisés (O.S.), 5 % des ouvriers qualifiés et 1 % font partie de la maîtrise et surtout des employés, c'est-à-dire que l'écrasante majorité des travailleurs algériens ne touchent qu'un salaire égal et parfois inférieur au minimum vital, c'est-à-dire bien insuffisant pour vivre. Un point sur lequel il faut insister : sur des salaires qui se situent aux environs de 30 à 35.000 francs par mois, le travailleur algérien envoie à sa famille de 10 à 15.000 francs. Comme il doit verser de 4 à 6.000 francs par mois pour partager une chambre sordide dans des hôtels ou des foyers crasseux, que lui reste-t-il pour sa nourriture et son habillement ?

LA NECESSITE DE LA FEDERATION DE FRANCE DE L'U.S.T.A.

Une émigration forte de 400.000 hommes environ. Une discrimination évidente que ce rapport prouve éloquemment. Une carence certaine des organisations syndicales françaises que démontrent les différences de niveau de vie des travailleurs algériens par rapport à leurs collègues français. Voilà ce qui a justifié pour nous la création de la Fédération de France de l'U.S.T.A.

La syndicalisation de l'émigration algérienne a une histoire. Il est bien évident que, dans les années qui ont suivi la fin de la guerre, il ne serait pas venu à l'idée de nos travailleurs de ne pas adhérer à la C.G.T., alors unifiée. Nous étions en France une minorité, dans un pays qui n'est pas le nôtre. De la même façon que nous estimions indispensable et conforme aux principes du syndicalisme (qui inscrit le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes au premier rang de son action) de constituer une Centrale algérienne indépendante en Algérie, nous trouvions naturel notre adhésion en France à une organisation syndicale française.

L'expérience a démontré que, dans les conditions des rapports de colonisation existant entre la France et l'Algérie, il nous fallait nous organiser nous-mêmes en tant qu'Algériens si nous voulions que, sur tous les plans, nos revendications soient prises en considération.

En effet, prenons un seul exemple, dans une des centrales, la plus puissante : la C.G.T. Les Algériens ont adhéré à la C.G.T. Les dirigeants de cette organisation ont constitué des commissions de travail nord-africaines. Qu'avons-nous constaté ?

Ces commissions ne servaient qu'à assurer l'endoctrinement communiste de nos travailleurs. Non à mener campagne pour l'application des lois sociales pour les revendications particulières de nos travailleurs, mais à tenter à tout prix d'amener les travailleurs et leurs responsables à adhérer au P.C.F.

Nous avons constaté que si toute une série de revendications pour les travailleurs algériens étaient imprimés dans « Le Peuple », ou autres organes de la C.G.T., unissant les travailleurs algériens aux travailleurs français dans l'action.

Mais dès qu'une grève « politique » conforme aux besoins de la direction du P.C.F. était engagée, combien nous étions sollicités ! En fait, pour la direction du P.C.F.-C.G.T. comme pour le colonialisme, les travailleurs algériens représentent une masse de manœuvre que l'une et l'autre n'utilisent qu'en fonction de leurs intérêts.

Pour le patronat, nous sommes une main-d'œuvre à bon marché.

(SUITE PAGE 3).